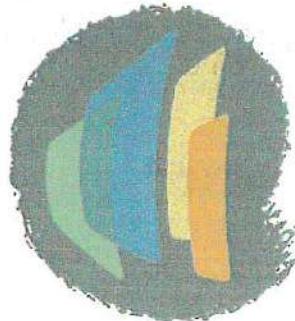


CONVENTION DE PARTENARIAT
2021-2022



Pôle
Haute
Lande



Préambule

Vu les Statuts du PETR HAUTE LANDE et du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac ;

Vu les délibérations

- du Pôle Haute Lande en date du 20/11/2020,
- du SMDLA en date du 19/11/2020 ,

approuvant les termes de la présente convention.

La présente convention est conclue

entre

Le Pôle Haute Lande

représenté par son Président, Monsieur Dominique COUTIERE

Adresse : 23 Route de Roquefort, 40420 Labrit

Ci après désigné « le Pôle Haute Lande », d'une part,

et

Le Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac,

représenté par son Président Monsieur Philippe LATRY,

Adresse : 31 Chemin du Bas de Haut - 40 120 Roquefort

Ci après désigné « SMDLA », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Par la présente convention, le Pôle Haute Lande et le SMDLA actent leur partenariat pour la mutualisation de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de la fin du programme LEADER (2014-2020, prorogé jusqu'en 2022) et des actions du Contrat Régional de Dynamisation et de Cohésion arrivant à échéance fin 2022.

Le portage de l'ingénierie est confié au Pôle Haute Lande et concerne les postes suivants :

- Animation LEADER ;
- Mission Economie, Emploi, Formation ;
- Mission Revitalisation Centre-Bourg ;
- Mission Contrat Local de Santé ;
- Mission Partenariats Santé.

Dans le cadre de ce partenariat, le territoire couvrant le Pôle Haute Lande et le SMDLA est désigné « Territoire de Projet ».

Article 2 : Durée

La présente convention est signée pour une durée 2 ans jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 : Modalités de partenariat

Pour le Comité Syndical du Pôle Haute Lande :

Deux délégués du SMDLA sont invités à participer au Comité Syndical du Pôle Haute Lande en qualité de partenaires et sans voix délibérative.

Pour LEADER :

La conduite du programme se déroule dans le cadre du **Comité de Programmation LEADER**.

Ce comité est composé à parité de membres dits publics et privés issus des deux territoires sur la base d'une représentation pour chacun des collèges au prorata de la population recensée à l'échelle des Syndicats Mixtes soit [59/41]. Le tableau ci-dessous fixe la représentation au sein du Comité de Programmation

11 élus	- 6 représentants du SMHL - 4 représentants du SMDLA - 1 représentant du PNRLG
11 socio-professionnels	- 7 représentants de la Haute Lande ; - 4 représentants des Landes d'Armagnac

Pour le Contrat Régional de Dynamisation et de Cohésion :

Une (ou des) Commission(s) d'élus du territoire de projet est (sont) mise(s) en place regroupant les Présidents des deux syndicats mixtes et les Présidents des 4 Communautés de Communes concernés. Cette (ces) commission(s) peut (peuvent) être élargie(s) à d'autres élus en fonction des thématiques traitées et notamment liées à chacune des missions.

Article 4 : Rôle du Pôle Haute Lande

Dans le cadre de l'ingénierie mutualisée, le Pôle Haute Lande assurera une mission d'animation et une mission administrative en coordination avec l'appui des techniciens des collectivités et des partenaires institutionnels.

La mission d'animation sera déployée à l'échelle de l'ensemble du territoire de projet et donnera lieu à des présences régulières des chargés de missions qui peuvent être sollicités par l'ensemble des acteurs des 71 communes concernées.

Les missions concernées sont :

- Animation LEADER ;
- Mission Economie, Emploi, Formation ;
- Mission Revitalisation Centre-Bourg ;
- Mission Contrat Local de Santé ;
- Mission Partenariats Santé.

Pour chacune d'entre-elles, la feuille de route est définie en partenariat avec le SMDLA et susceptible d'être ajustée annuellement en fonction de l'actualité des thématiques investies.

Le Pôle Haute Lande produira à la fin de chaque année un bilan détaillé sur chacune des missions ainsi qu'un bilan financier.

Article 5 : Dispositions financières

Les coûts partagés dans le cadre de l'ingénierie sont liés aux frais suivants :

- charges de personnel
- frais de structure (15% masse salariale)
- frais de mission
- dotation matériel pour le lancement des nouvelles missions (postes informatiques, téléphones)

Participation du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac

Les frais à partager sont calculés sur le reste à charge pour le Pôle Haute Lande, déduction faite des aides financières accordées à chaque mission.

Le partage du reste à charge se fait au prorata de la population INSEE du territoire, soit :

- 59 % pour le Pôle Haute Lande
- 41 % pour le SMDLA

Modalités de règlement (voir détail en annexe)

Le règlement du SMDLA au SMHL s'effectuera de la façon suivante:

- Un premier versement de 60% du montant annuel prévisionnel à la signature de la présente convention,
- Le solde sera calculé à partir du coût définitif et versé sur présentation d'un bilan opérationnel et financier annuel par le Pôle Haute Lande.

→ Le Paiement

Le paiement sera effectué sur le compte du Syndicat Mixte de la Haute Lande (Trésorerie de Roquefort – 40120 ROQUEFORT) aux références suivantes:

Code banque	Code guichet	N° de compte	Ci6 RIB
30001	554	D4050000000	60
IBAN			FR26 3000 1005 5400 00N0 5002 917
Identification Swift de la BDF (BIC)			BDFEFRPPCCT

Article 6 : Résiliation

Toute résiliation d'une des deux parties ne pourra intervenir qu'après un préavis de deux mois avant le terme annuel de la convention. Toute année engagée sera due en cas de résiliation anticipée avant le terme annuel de la convention.

Article 7 : Litiges

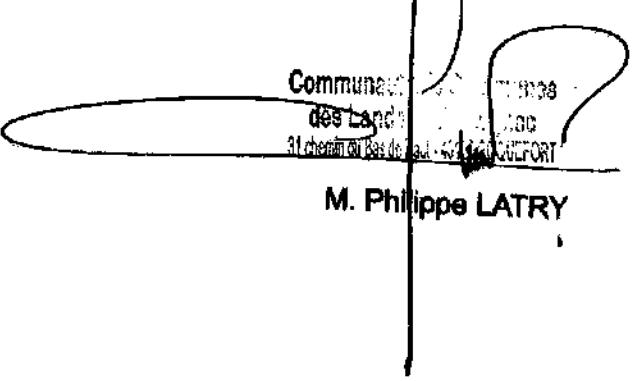
Tous litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Pau.

La présente convention est rédigée en trois exemplaires originaux et prend effet au 01/01/2021.

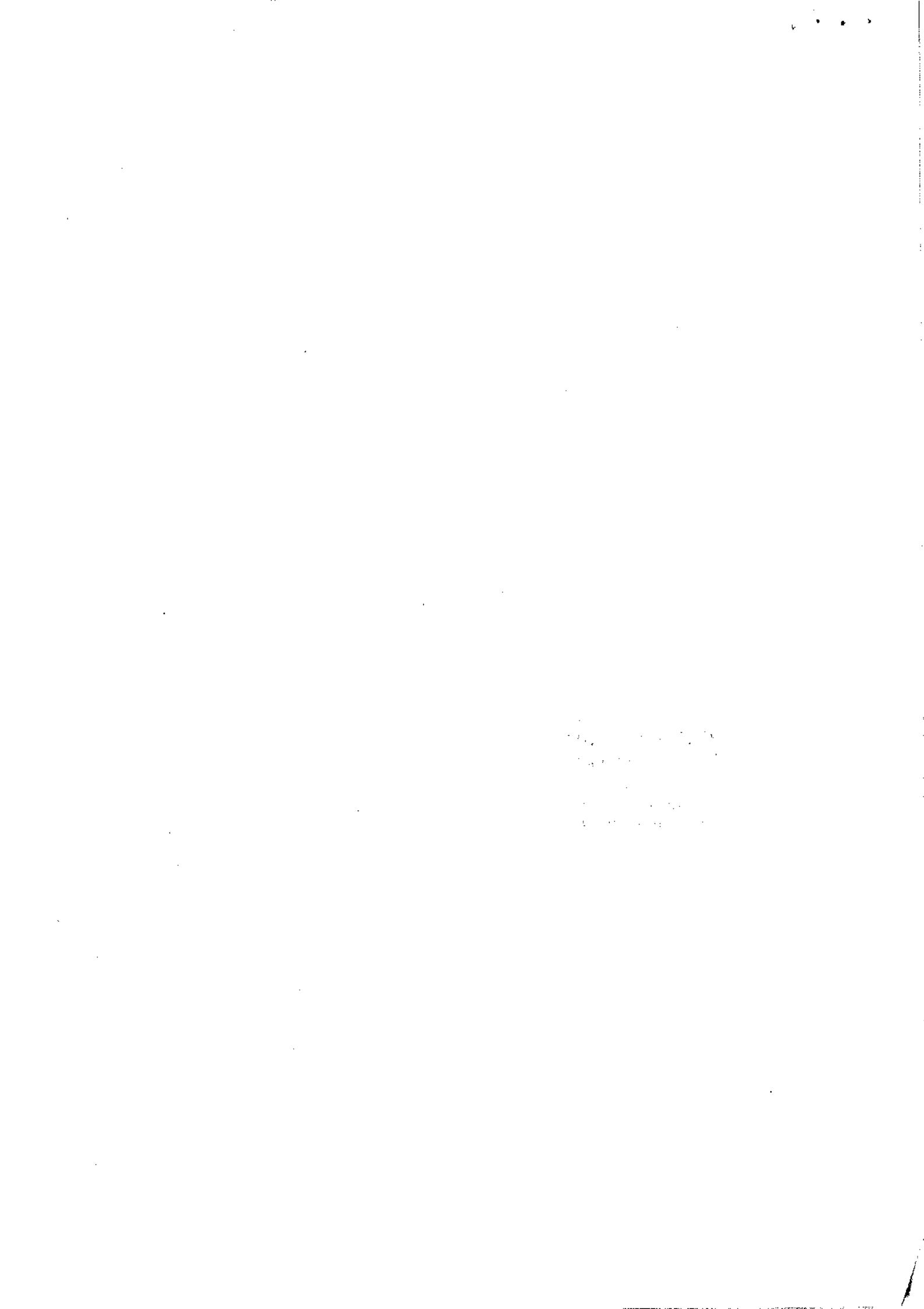
Le Président
du Pôle Haute Lande


M. Dominique COUTIÈRE
PÔLE HAUTE LANDE
71 Place Gambetta
BP N° 1
40630 SABRES
Tél. : 05 58 04 12 12

Le Président
du Syndicat Mixte de Développement
des Landes d'Armagnac


Community of Landes
des Landes d'Armagnac
31 chemin de la Gare - 40100 VILLEFORT

M. Philippe LATRY



MISSIONS DU POLE – BUDGETS VOTÉS LE 08/04/2021

MISSIONS MUTUALISÉES PETRHL – SMDLA			
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Mission Animation Gestion LEADER	74 100	FEADER LEADER	49 800
Frais salariaux 1,5 ETP		REGION NA	9 500
Frais de déplacements, structure, communication		AUTOFINANCEMENT	14 800
Animation Economique	49 500	REGION NA	21 000
Frais salariaux 1 ETP		AUTOFINANCEMENT	28 500
Frais de déplacements, structure			
Animation Revitalisation Centre Bourg	45 800	REGION NA	19 000
Frais salariaux 1 ETP		AUTOFINANCEMENT	26 800
Frais de déplacements, structure			
Animation Contrat Local de Santé	45 800	ARS	15 000
Frais salariaux 1 ETP		REGION NA	21 640
Frais de déplacements, structure		AUTOFINANCEMENT	9 160
Animation Partenariats Santé	71 000	REGION NA	3 360
Frais salariaux 1 ETP		AUTOFINANCEMENT	67 640
Frais de déplacements, structure, communication			
TOTAL	286 200	Montant des aides financières	139 300
		LEADER	49 800
		Région NA	74 500
		ARS NA	15 000
		TOTAL AUTOFINANCEMENT	146 900
		PART PETR 59 %	86 600
		PART SMDLA 41 %	60 300

HORS MUTUALISATION			
Poste Gestion administrative (0,5 ETP)	22 000	Remboursement CCCHL	22 000
Poste agent technique entretien 20h/mois	4 000		
TOTAL	26 000		

Rappel historique Cotisation Membres Base Population DGF N-1		
ANNÉES	PAYS	SMHL/PETR HL
2014	0,90	1,80
2015	0,80	1,90
2016		2,70
2017		2,70
2018		2,70
2019		3,00
2020		3,00

COLLECTIVITÉS	DGF 2020	Cot 4 € /hab
CCCHL	17 322	69 288
Pays Morcenais	10 110	40 440
Total cotisation membres 2021		109 728



ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES

Éléments de diagnostic

Le bureau d'études Edater a été mandaté par le conseil départemental des Landes afin d'accompagner deux territoires, dont celui de la Haute Lande Armagnac, dans la rédaction de leur CRTE. Leur appui a été orienté sur la partie diagnostic du territoire.

Les éléments présentés s'appuient sur les deux Schémas de Cohérence Territoriale engagés à l'échelle de la Haute Lande et des Landes d'Armagnac, approuvés respectivement en octobre 2018 et juillet 2019. Des données plus actualisées issues du Contrat de Dynamisation et de Cohésion signé avec la Région Nouvelle Aquitaine en 2019 ont également été mobilisées.

Enfin, pour compléter ce travail, ont aussi été exploitées les données mises en forme sur le site de [l'Observatoire des Territoire](#) (comparaison du territoire Haute Lande Armagnac avec la France entière), celles du [Service de l'informatique géographique de l'Etat en Nouvelle Aquitaine](#) (comparaison du territoire avec la région Nouvelle Aquitaine), ainsi que les profil énergétiques et potentialités du territoire des quatre communautés de communes datant de 2021 et ayant été produits par Axenne et l'ADEME. Les sources primaires des données (recensement de la population, Insee, Agreste) seront mentionnées dans le corps du texte où en légende des cartes, si elles sont connues.

① UN CADRE de VIE FORESTIER, AGRICOLE et NATUREL

■ Un patrimoine remarquable

Couvrant 80% du territoire, le massif forestier est à l'origine des marqueurs les plus singuliers et les plus prégnants de l'identité locale, qui a su préserver ses caractéristiques rurales malgré la proximité des pôles urbains de Bordeaux, Mont-de-Marsan et du bassin d'Arcachon. La pratique agricole et le terroir viticole y contribuent également, venant rythmer les paysages du plateau forestier en y ouvrant de larges horizons.

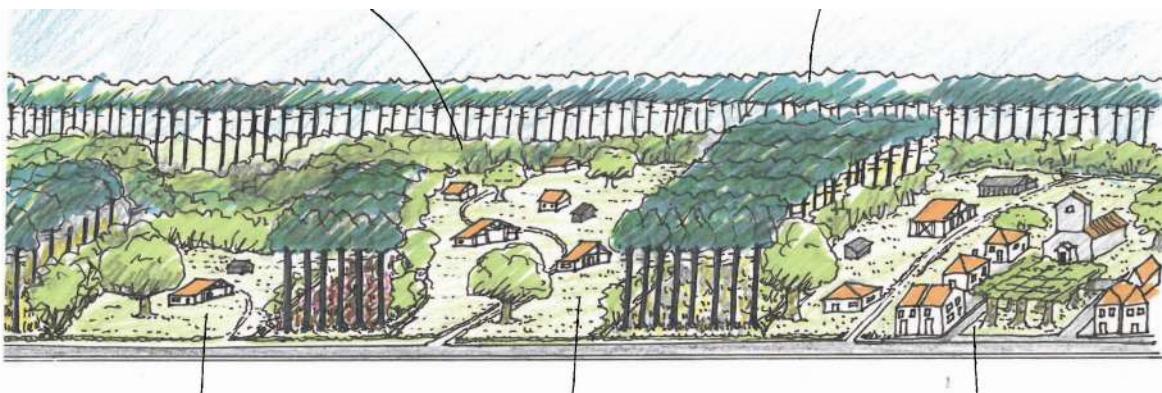
Espace de nature, ouvert et préservé, le territoire regorge de paysages remarquables et de réserves écologiques qui représentent une véritable ressource d'attractivité économique, résidentielle et touristique. La richesse environnementale du territoire se manifeste par de nombreux sites protégés, comme la Vallée de la Leyre accompagnée de sa forêt galerie, site Natura 2000. Le site d'Arjuzanx, station d'hivernage de la Grue Cendrée, est également membre du réseau européen et constitue un extraordinaire conservatoire d'espèces animales et végétales. Le territoire compte aussi plusieurs hectares de sites inscrits ou classés présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique (avec de nombreux monuments historiques classés ou inscrits), scientifique, légendaire ou pittoresque, avec également une « Aire de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine » (AVAP) : le « Domaine Impérial des Landes », héritage napoléonien situé à Solférino. Dans la même veine, les villages de Saint-Justin, Roquefort et Labastide d'Armagnac, par la qualité architecturale, seraient en mesure d'être reconnus Petites Cités de Caractère.

Ces marqueurs paysagers pittoresques, complétés par une armature de proximité des équipements, des commerces et des services, certes peu dense mais néanmoins ancrée, forment un cadre de vie remarquable, à l'origine d'un essor démographique continu depuis 1 999 (+0.5% en moyenne par an depuis 2 010) et garant d'une fréquentation touristique certaine. Comme en témoigne par exemple l'écomusée de Marquèze, cette identité constitue un véritable capital d'attractivité, qu'en raison de la fragilité des équilibres, il convient de conforter, préserver, et mieux valoriser.

■ Des caractéristiques spatiales singulières

La physionomie générale du territoire tient à la prédominance de la forêt (79% de la superficie). Première forêt cultivée d'Europe, ce massif forestier façonné par l'homme a en retour façonné ses modes d'habiter, de façon traditionnelle : aerial, quartier, bourg. Cette formule entraîne une diffusion extrême de la population sur des communes de très grande superficie (48 km², soit 20 km² de plus que la moyenne landaise et 30 km² de plus que la moyenne néo-aquitaine). Il en résulte une très faible densité de population (moins de 12 habitants au km², soit quatre fois moins que la moyenne des Landes, déjà faible).

Forêt galerie et milieux associés



Massif forestier

AIRIAL :

- module de base
- clairière, îlot en cœur de forêt
- pelouse, chênes plantés
- maison avec dépendances
- paysage ouvert (pas de clôtures)
- proximité d'un ruisseau

QUARTIER :

- groupement d'airiaux / habitations de grande taille
- grandes parcelles
- habitations disséminées
- paysage ouvert à semi ouvert
- éloignement des routes

BOURG :

- typologies variées (bourg ouvert, bourg clocher, bourg rue...)
- marqueurs identitaires

Ce modèle, n'est pas l'unique du territoire. En Armagnac, les bastides constituent, outre leur intérêt patrimonial majeur, une formule différente du mode d'habiter autour d'une place centrale véritable cœur de bourg.

BASTIDE :



■ Une organisation urbaine à consolider

Sur certains aspects, l'attractivité du territoire et l'accélération de la consommation foncière, ont joué contre l'organisation originelle des villages. Et même si au regard des chiffres, les constructions récentes se sont réparties en majorité dans les bourgs et extensions de bourgs, ces statistiques masquent un taux de vacance résidentielle élevé sur le territoire, reflet d'un état de dégradation important des habitations et/ou de leur inadéquation avec les exigences ou attentes sociétales. Avec une vacance résidentielle qui rebondit aux niveaux enregistrés au début des années 1990, une alerte est posée.

Logements	Haute Lande Armagnac				Région
	1990	1999	2010	2015	2015
Nombre de logements	18 432	19 022	22 028	23 407	3 415 982
Résidences principales (%)	77,0%	79,8%	79,9%	79,2%	79,6%
Résidences secondaires et occasionnelles (%)	13,2%	12,7%	11,5%	10,8%	11,9%
Logements vacants (%)	9,8%	7,5%	8,6%	9,9%	8,5%

INSEE, RP 1990-2015

Pour répondre au défi de la vacance résidentielle, il sera important de mettre en adéquation l'offre en logements et les besoins réels des habitants cherchant à se loger, tels que le révèle en particulier la composition des ménages (dont un tiers est constitué de personnes seules).

Ménages selon leur composition	Nombre	%
Ménages d'une seule personne	6 127	33,02%
Couples sans enfant	6 356	34,26%
Couples avec enfant(s)	4 722	25,45%
Familles monoparentales	1 348	7,27%
Total	18 553	100%

INSEE, RP 2015

Dans le secteur de l'habitation, il importe enfin de veiller à une plus grande sobriété et efficacité énergétique de l'offre. En effet, le secteur résidentiel est responsable de 20,5% de la consommation énergétique finale sur le territoire, ce qui en fait le deuxième secteur le plus consommateur après l'industrie (32,8%), suivi de près par les transports de transit et de tourisme (20%). Le parc résidentiel de la Haute Lande Armagnac est principalement composé de propriétaires occupants, tandis que le locatif social ne représente qu'une faible fraction des logements. Parmi ces logements, 20% présentent un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) de catégorie E, F ou G (résidences principales et secondaires confondues). Bien que cela représente un gisement important, on peut noter que ce taux est inférieur de près de 6 points à la moyenne régionale (35,9%). En outre, plus de la moitié des résidences principales du territoire ont été construites avant 1971 (date de création de L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat - ANAH). Ces logements -au nombre de 9 367 d'après l'ADEME- représentent un potentiel important et prioritaire quant aux investissements à porter.

Pour ce qui est de l'armature commerciale du territoire, elle est sensible car soumise aux offres situées dans des périphéries relativement proches et faciles d'accès, restreignant le développement de commerces dans les villages. L'offre se recompose parfois autour des bourgs pivots, et/ou perdure par la diversité et la qualité des prestations proposées. Pour autant il importe de consolider ces équilibres pour prévenir toute dévitalisation de villages, qu'ils soient définis comme structurants, de proximité ou émergents. Enfin, et toujours sur des enjeux paysagers d'attractivité des communes, certaines sont confrontées à la problématique de friches industrielles localisées dans le bourg, ou d'équipements notamment touristiques en voie d'obsolescence. Ces situations questionnent les pistes d'une réappropriation-valorisation des espaces.

Enfin, un point d'attention doit être porté sur les Zones d'activités économiques (ZAE) du territoire. En dépit des volontés et des attentions portées à la réalisation de projets qualitatifs ou à la requalification des zones anciennes, les modes de commercialisation des zones d'activités éprouvent des difficultés à capter des clientèles cibles et se commercialisent souvent au gré des opportunités. Sur certaines parties du territoire, il est fait le constat d'accueil d'activités commerciales, de services marchands, d'artisanat ou de services sur ces zones. Cette situation place les sites en concurrence avec les coeurs de bourg et affecte également l'image et la fonctionnalité du foncier économique qu'entend promouvoir le territoire. Il est à noter cependant que certains artisans du territoire ne souhaitent pas être intégrés à ces zones d'activités économiques. Ainsi, le développement d'ateliers relais semblent être une solution adaptée afin de participer au soutien de l'artisanat local.

Sur certains secteurs, l'enjeu est l'agrandissement voire la création de nouvelles ZAE compte-tenu de la pression d'opérateurs économiques.

② UN TERRITOIRE RURAL INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL

Démographie et typologie des populations

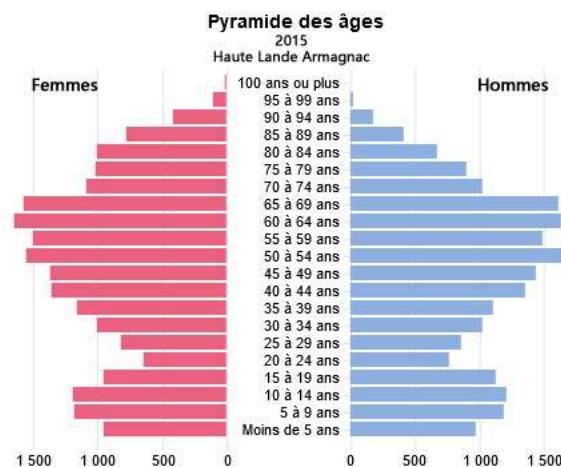
Population	Haute Lande Armagnac				Région
	1990	1999	2010	2015	2015
Population	37 836	37 516	40 960	41 994	5 911 482
Densité de population (hab./km ²)	10,6	10,5	11,4	11,7	70,3
Nombre de ménages	14 189	15 175	17 599	18 547	2 718 153

Démographie	Haute Lande Armagnac		Région
	1999-2010	2010-2015	2010-2015
Variation de population (taux annuel moyen)	0,8 %	0,5%	0,6%
<i>dont</i>			
Variation due au solde naturel	-0,4 %	-0,4%	0
Variation due au solde apparent	1,2%	0,9%	0,6%

INSEE, RP 1999-2015

Récompense d'un effort drastique consenti pour mettre à niveau les équipements d'un territoire promis à la désertification totale dans les années 1970, la population croît durablement depuis le virage des années 2000. Même si cette population se répartit schématiquement en 3 tiers relativement équilibrés (- 30 ans, 30-60 ans, + 60 ans), selon le découpage également observé à l'échelle régionale, le détail pointe néanmoins un vieillissement global, avec une forte part de baby-boomers et retraités et un déficit de jeunes actifs en Haute Lande Armagnac.

Répartition de la population par tranches d'âges	Haute Lande Armagnac		Région
	Effectifs	%	%
0 à 14 ans	6 711	16%	16,4%
15 à 29 ans	5 163	12,3%	16,1%
30 à 44 ans	6 996	16,7%	18,0%
45 à 59 ans	9 004	21,4%	20,3%
60 à 74 ans	8 593	20,5%	17,8%
75 ans et plus	5 527	13,2%	11,4%
Total	41 994	100%	100%



INSEE, RP 2015

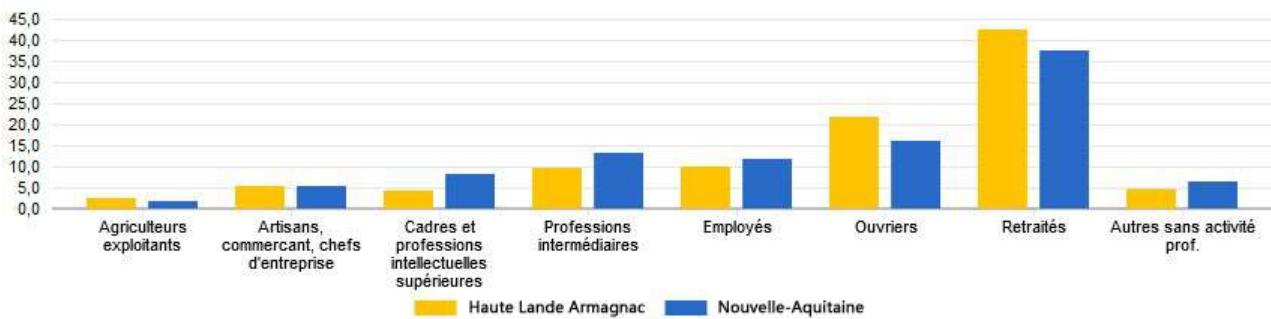
Répartition des 15 ans et plus, par sexe et par catégories socioprofessionnelles, en 2015

	Femmes	Hommes	Effectif total	%
Agriculteurs exploitants	178	435	613	1,7%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	444	938	1 382	3,9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	518	719	1 238	3,5%
Professions intermédiaires	1 686	1 699	3 385	9,6%
Employés	4 365	1 209	5 574	15,8%
Ouvriers	1 393	4 694	6 087	17,2%
Retraités	6 495	6 150	12 645	35,8%
Autres personnes sans activité professionnelle	2 534	1 851	4 385	12,4%
Total	17 614	17 695	35 309	100%

INSEE, RP 2015

L'examen des catégories socioprofessionnelles du territoire est également instructif : il révèle un déséquilibre marqué en défaveur des catégories supérieures. Ainsi, les employés, les ouvriers, et les actifs sans emploi représentent à eux seuls près de la moitié des plus de 15 ans. Cette proportion atteint 80% de la population si l'on y ajoute les retraités.

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)



INSEE, RP 2015

La composition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence confirme cette tendance, avec en particulier un déficit de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, par rapport aux moyennes régionales. Ces constats débouchent sur l'observation de fragilités sociales.

■ Fragilités sociales

La précarité est ici déterminée par un groupe d'indicateurs clés composant un nouvel indicateur « complexe » ou multifactoriel :

- Part des actifs au chômage (ratio du nombre de chômeurs 15-64 ans / nombre d'actifs 15-64 ans INSEE RP 2012)
- Part des + de 15 ans sans diplôme (ratio du nombre de 15 ans ou plus non scolarisés sans diplômes INSEE RP 2012 / nombre de 15 ans ou plus non scolarisés INSEE RP 2012)
- Indice de vieillissement (plus de 60 ans INSEE RP 2012 / moins de 20 ans INSEE RP 2012)
- Part des monoparents dans les familles avec enfants (ratio du nombre de monoparents 2012 / familles avec enfants INSEE RP 2012)
- Part des allocataires CAF sous le seuil des Bas Revenus 2014 (nombre d'allocataires CAF sous les bas revenus 2014 / nombre d'allocataires CAF 2014)

Niveau de précarité

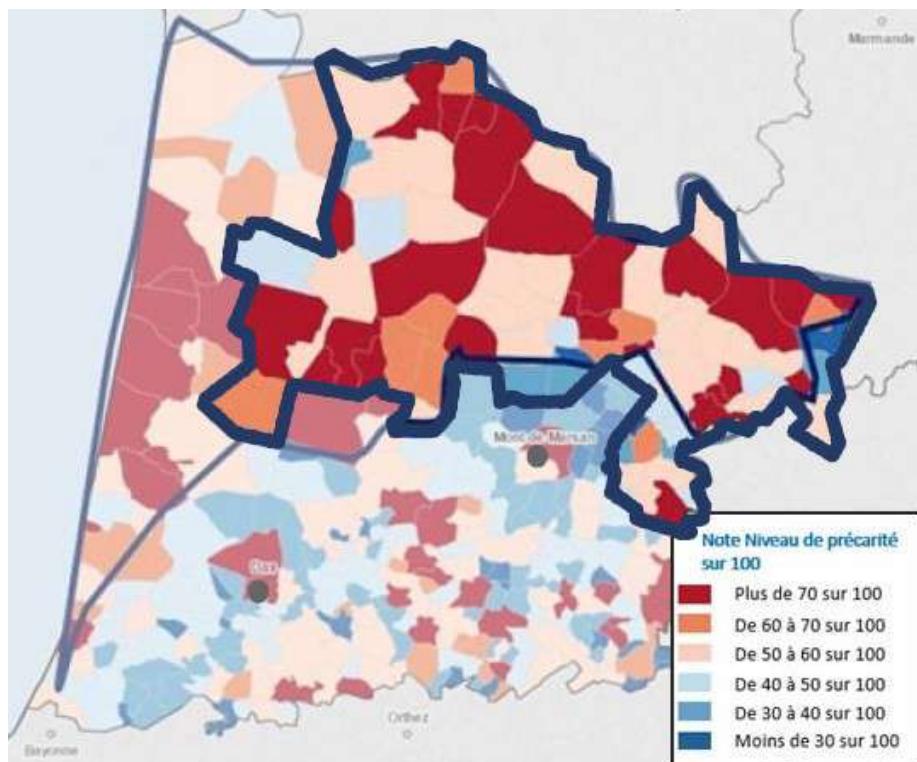
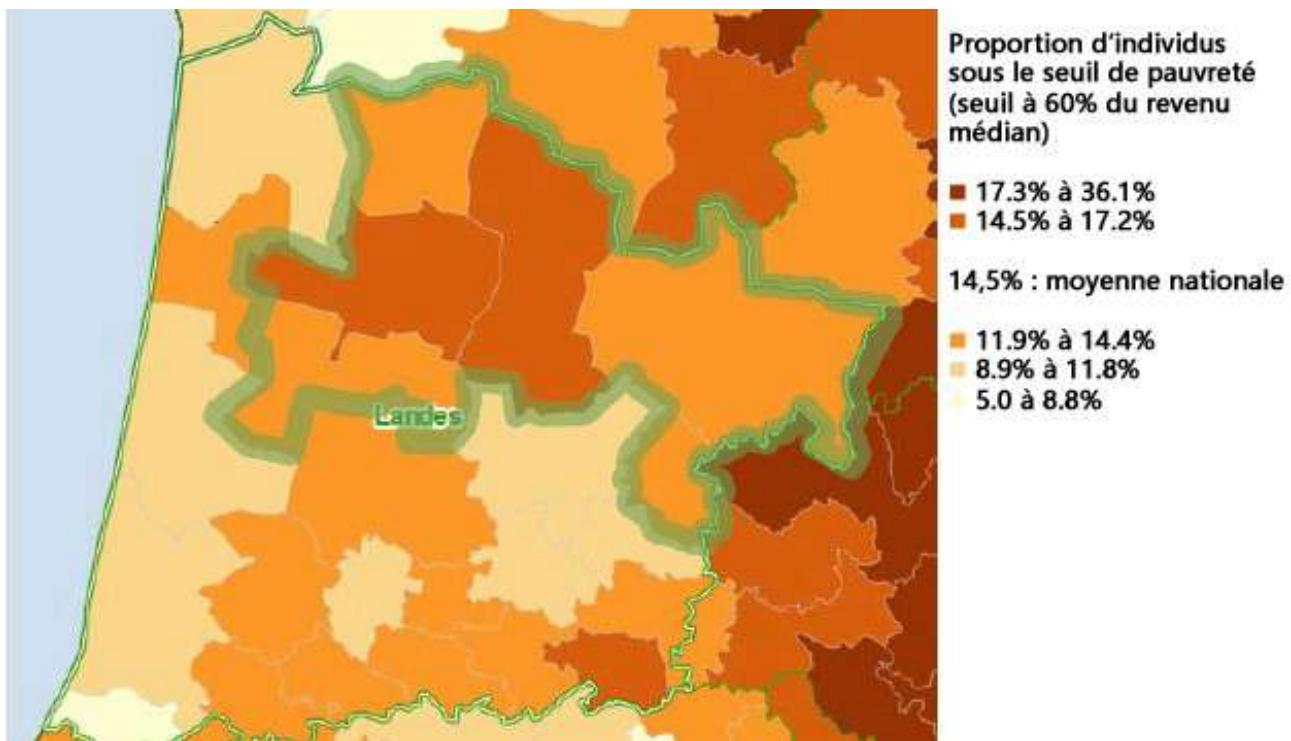


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes

A l'échelle départementale, il ressort de cet indicateur multifactoriel le zonage d'un espace très fortement concerné par la précarité, partant de la façade côtière et pénétrant l'intérieur des terres sur toute la moitié nord. On relève que le territoire Haute Lande Armagnac recouvre les ¾ de ce zonage.

Taux de pauvreté



Observatoire des territoires, Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes

Le taux de pauvreté peut constituer une grille de lecture complémentaire. Il représente la proportion d'individus dont les revenus se situent sous un seuil fixé à 60% du revenu médian. Couplée aux précarités mises en évidence par le zonage précédent, cette cartographie distingue cette fois clairement le territoire du secteur littoral, moins impacté. Ces données appellent à la vigilance et posent en Haute Lande Armagnac le défi d'une plus grande mixité sociale, mais elles doivent néanmoins ne pas perdre de vue certains éléments de comparaison. Ainsi, le territoire imbriqué dans un département et une région plutôt bien lotis, se situe peu ou prou dans la moyenne nationale des situations de pauvreté (14,5%). En outre, pointons que les territoires frontaliers d'Occitanie se trouvent dans des situations bien plus dégradées, qu'il faut s'efforcer de contenir avant qu'elles ne s'installent, et de résorber quand elles existent.

③ LE DÉFI de l'ACCÈS AUX SERVICES

■ À l'intérieur, une armature solide

L'armature du territoire, bien qu'atypique, se révèle solide et bien desservie (A63 en bordure est, A65 à l'ouest, gares de Morcenx-la-Nouvelle et Labouheyre, proximité aéroportuaire). Celle-ci s'organise autour d'un réseau de bourgs-centres avec cinq points de fixation majeurs pour les services et l'emploi : Morcenx-la-Nouvelle, Labouheyre, Roquefort-Sarbazan, Gabarret et Villeneuve-de-Marsan ; et une douzaine de relais secondaires pour les services de proximité. Cette organisation spatiale non polarisée invite au développement homogène de l'offre, ou du moins incite à limiter les effets de concentration.

Avec un réseau d'écoles très développé, une offre commerciale de proximité qui subsiste, plusieurs pôles de santé et de nombreux EHPAD, le territoire jouit ainsi d'une armature de services équilibrée. Dans le domaine culturel, le territoire dispose de plusieurs manifestations de référence (Entrez dans les Cercles, Festival Cinéimagin'action, FestiRues, l'Émoi Culturel) et d'ampleur nationale concernant le Festival Musicalarue qui compte chaque année 55 000 participants. Toutes s'appuient sur des équipements de qualité répartis sur l'ensemble du territoire : la salle de spectacles « Les Cigales » à Luxey, mais aussi les Cercles des Landes de Gascogne à Pissos, Garein, Brocas, Labrit, ou encore l'Alambic des Arts à Villeneuve-de-Marsan.

Toutefois, si ce maillage répond encore bien aux logiques d'équilibre spatial il se révèle peu dense. Ainsi, faute de pouvoir concentrer l'ensemble de l'offre, les communes se maintiennent par jeu de complémentarité. Le modèle a ses vertus, mais la conséquence en est la dissémination des services et des équipements, les rendant peu accessibles aux habitants, souvent très distants (plus de 10-15 minutes de trajet pour l'accès au panier de services de la vie courante).

Temps d'accès médian au panier de services de la vie courante

Composition du panier « vie courante »:

- Banque, Caisse d'Epargne
- Ecole de conduite
- Coiffure
- Restaurant
- Police, gendarmerie
- Bureau de Poste, relais de Poste, agence postale
- Supermarché
- Boulangerie
- Librairie, papeterie, journaux
- Station-service
- Epicerie, Supérette
- Collège
- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Médecin omnipraticien
- Chirurgien- dentiste

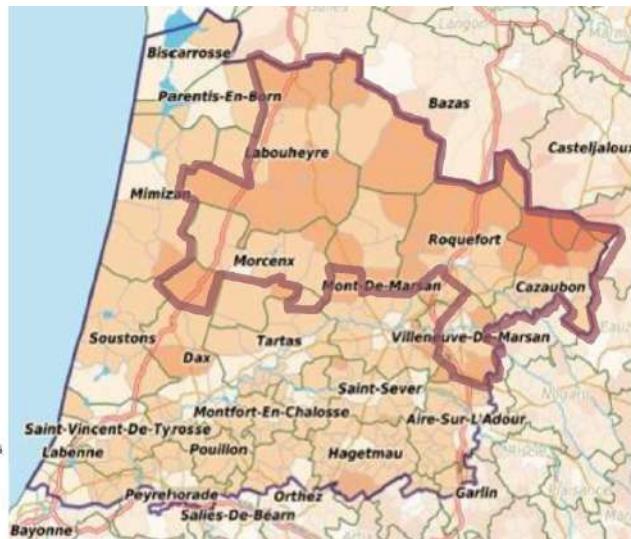
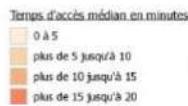


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes

Temps d'accès médian aux services, par typologie de publics

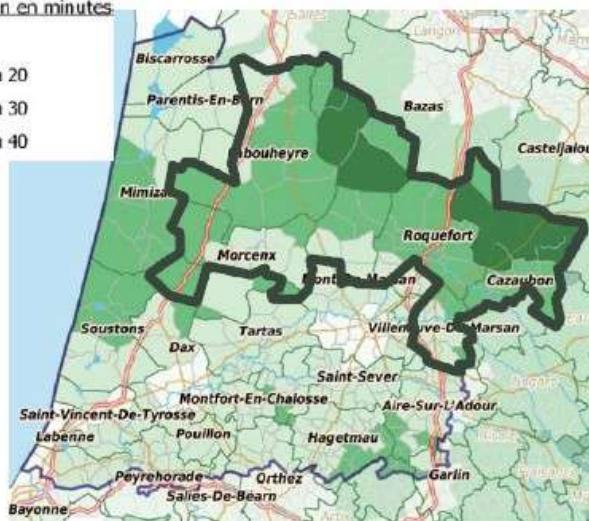
Jeunes | Parents | Séniors

Panier « jeunes »

- Agence de proximité Pôle Emploi (APE)
- Ecole de conduites
- Agence de travail temporaire
- Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
- Maternité
- Spécialiste Gynécologie médicale
- Gare sous convention avec conseils régionaux
- Bassin de natation
- Tennis
- Athlétisme
- Plateau extérieur ou salle multisports
- Salle ou terrain spécialisé
- Cinéma

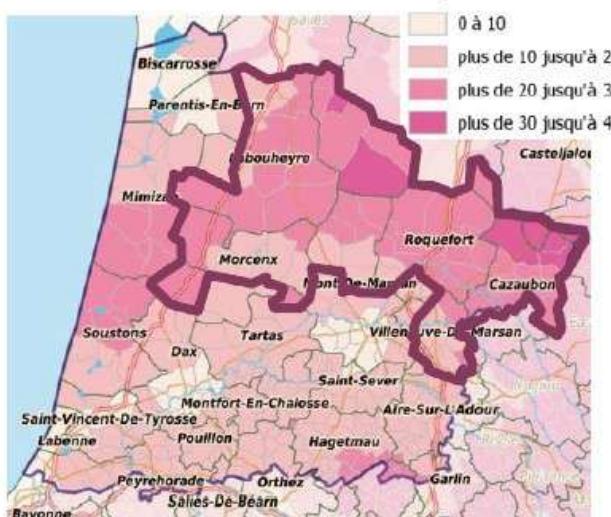
Temps d'accès médian en minutes

- 0 à 10
- plus de 10 jusqu'à 20
- plus de 20 jusqu'à 30
- plus de 30 jusqu'à 40



Temps d'accès médian en minutes

- 0 à 10
- plus de 10 jusqu'à 20
- plus de 20 jusqu'à 30
- plus de 30 jusqu'à 40



Panier « Parents »

- Agence de proximité Pôle Emploi
- Collège
- Lycées (général & technologique ; professionnel)
- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Urgences
- Maternité
- Spécialiste Gynécologie médicale & Pédiatrie
- Sage-femme
- Orthophoniste

- Garde enfants d'âge préscolaire
- Enfants handicapés – Soins à domicile
- Gare sous convention avec Région
- Bassins de natation
- Tennis
- Athlétisme
- Plateau extérieur ou salle multisports
- Terrains de grands jeux
- Salle ou terrain spécialisé
- Cinéma

Panier « Séniors »

- Magasin d'optique
- Urgences
- Médecin omnipraticien
- Spécialiste cardiologie
- Infirmier
- Masseur kinésithérapeute
- Pharmacie
- Laboratoire d'analyses médicales
- Personnes âgées – hébergement, soins à domicile, service d'aide
- Bassin de natation
- Boulodrome
- Tennis
- Plateau extérieur ou salle multisports
- Cinéma

Temps d'accès médian en minutes

- 0 à 10
- plus de 10 jusqu'à 20
- plus de 20 jusqu'à 30

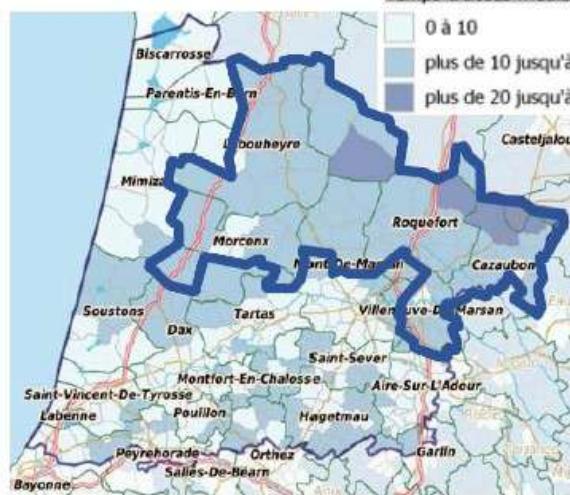


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes



PRÉFET DES LANDES

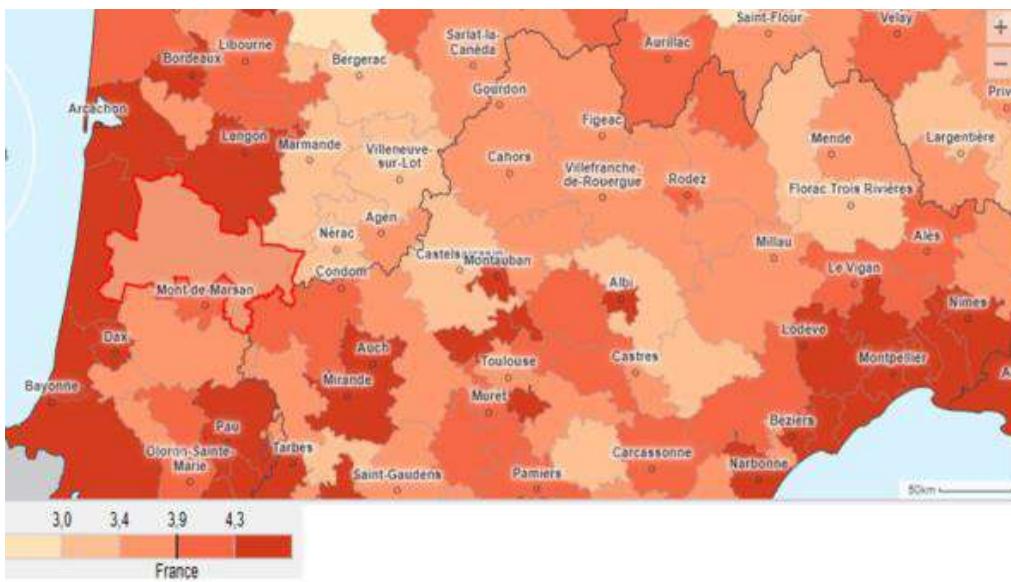


Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes a ainsi dressé plusieurs cartographies, en distinguant un panier moyen de services de la vie courante, mais en formalisant aussi trois paniers types orientés vers trois segments différents de la population : jeunes, parents, seniors. Quel que soit le contenu de ces paniers de services et même s'il ne faut pas hâtivement en déduire une offre inexistante dans la proximité, on constate que toutes les cartes positionnent le territoire Haute Lande Armagnac comme relégué, c'est à dire le plus à distance de l'offre permettant de satisfaire les besoins courants des différentes typologies de population considérées. Cette relégation est particulièrement visible sur le panier de services à destination des seniors, comprenant dans une large mesure des services de santé. Ceci appelle à une vigilance particulière afin d'enrayer toute tendance à la désertification médicale. Celle-ci serait particulièrement critique au regard de la sociologie des habitants du secteur, de la forte proportion des personnes âgées et des situations de précarités observées.

■ Focus sur l'accès à la santé

On constate que l'indice de vieillissement (rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans) du territoire est plus important qu'à l'échelle nationale. Depuis 1999, on observe même qu'il passe au-dessus de 100, ce qui indique que la proportion de personnes de plus de 65 ans est supérieure à celle de moins de 20 ans. Par conséquent, les besoins en matière de santé s'avèrent importants, malgré une faible densité de population.

Cette notion est notamment traduite par l'indice d'APL (Accessibilité Potentielle Localisée) : c'est un « *indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence les disparités d'offre de soins [...] [en tenant] compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.* » (Observatoire des Territoires). Plus il est élevé, plus l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes est bonne. On constate sur la figure ci-dessous que cet indice était de 3,6 pour le territoire Haute Lande Armagnac en 2018, soit légèrement en dessous de la moyenne nationale. On observe également que les territoires limitrophes à l'ouest ont un meilleur indice d'APL, tandis qu'il est moins bon pour les territoires voisins situées au nord-est.



Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes dans le CCRTE Haute Land d'Armagnac et les territoires voisins (source : SNIIR-AM 2018 EGB 2018, CNAM-TS ; population par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitement DREE)

L'offre en médecin généraliste libéraux sur le territoire est constituée de 37 praticiens installés sur 15 communes, soit une densité de 88 médecins généralistes pour 100 000 habitants. La Haute Lande Armagnac dispose également de 8 maisons de santé, mais la zone nord du territoire est, elle, sans offre. Concernant les autres professionnels de santé libéraux, on observe une densité de praticiens environ égale à la moyenne nationale pour les infirmiers (182.8 pour 100 000) les pédicures-podologues (28.5 pour 100 000) et les pharmacies d'offices (35.6 pour 100 000). A contrario, cette densité est très en deçà de la moyenne nationale pour les masseurs-kinésithérapeutes (78.3 pour 100 000), les psychologues (19.0 pour 100 000), les orthophonistes (14.2 pour 100 000), les chirurgiens-dentistes (30.9 pour 100 000) et les sages-femmes (13.9 pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans).

L'offre en soin et accompagnement est assez limitée puisque le territoire ne dispose d'aucun établissement hospitalier. Cependant, une antenne SMUR est présente à Labouheyre, un CMP de psychiatrie générale se trouve à Morcenx et des antennes et/ou permanences sont déclinées à Labouheyre, Pissos, Gabarret, Roquefort, Sore et Villeneuve de Marsan. En termes de transports sanitaires, on trouve 9 ambulanciers sur le territoire, 60 taxis de transports de malades répartis sur 22 communes et plusieurs réseaux de transports solidaires.

Concernant les besoins spécifiques des personnes âgées, l'offre d'accompagnement médico-social est bien structurée cependant ce secteur devra faire face au nouveau défi du vieillissement de la population et l'approche domiciliaire. En 2018, on comptait 700 bénéficiaires de l'APA en établissements et 650 à domicile. Le territoire comprend 10 Ehpad, 5 services de soins infirmiers et 6 services d'aide à domicile.

Au contraire, l'offre adaptée aux personnes en situation de handicap est insuffisante sur le territoire puisque le total des places disponibles dans les établissements types SESSAD APF, IEM-Sessad, IME, ITEP etc. est inférieur au nombre de d'enfants, adolescents et adultes handicapés en Haute Lande Armagnac. De plus, l'offre est localisée à deux pôles du territoire (Moustey et Morcenx la Nouvelle), laissant la moitié Est dépourvue de ces structures.

■ Un besoin important en développement du numérique

En Haute Lande Armagnac, la part des logements ou local à usage professionnel raccordable à la fibre optique très haut débit par l'intermédiaire d'un point de mutualisation est faible. Cet isolement numérique apparaît comme d'autant plus frappant que le territoires alentours semblent mieux lotis. De même, on constate que la part des logements et locaux à usage professionnels éligibles à un débit supérieur ou égal à 30mB (toutes technologies comprises : DSL, câble, fibre) est faible et inférieure de 13,6% à la moyenne de la région Aquitaine.

Cette faible couverture numérique est dommageable à de nombreux secteurs : santé, e-commerce et l'internet en mobilité (smartphone-tablettes) ; éducation, avec la montée en charge des outils TIC dans les programmes scolaires et des MOOC (cours en ligne) ; secteur productif avec notamment l'équipement numérique des TPE (externalisation virtuelle de certains de leurs services, visioconférence...) ; tourisme, etc.

Ceci s'explique par le fait que la Haute Lande Armagnac ne constitue pas un territoire d'intervention prioritaire des opérateurs privés et se trouve ainsi placée en zone de second rang car son territoire est rural et peu dense. Néanmoins, l'évolution de la part de surface couverte en 4G a minima par un opérateur est excellente puisqu'en 2020 99,3% du territoire était couvert en 4G par un opérateur au moins, ce qui est mieux que la moyenne nationale (14,2% supérieur). Toutefois, des « zones blanches » persistent sur le territoire.

■ À l'extérieur, des proximités motrices

Si les zones limitrophes n'exercent pas une influence déterminante sur le territoire, rien n'empêche à celui-ci d'y puiser des ressources et des opportunités propres à nourrir sa propre attractivité. En effet, il y a un avantage à tirer de se situer aux portes, main non dans l'emprise directe, des agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax, du Bassin d'Arcachon, ou encore de la métropole de Bordeaux, ayant été démontrée la grande mobilité des habitants et le concours des infrastructures de transport : dorsales A63 et A65, gares de Labouheyre et Morcenx-la-Nouvelle, réseau routier. S'il ne faut pas négliger l'évasion commerciale qui en découle et pèse sur le commerce intérieur, c'est une complémentarité qui s'exerce, avec des flux pendulaires répertoriés dans les deux sens, du fait de nombreux salariés venant de l'extérieur occuper des emplois locaux, en particulier dans l'industrie et la production.

En retour, ces proximités motrices donnent accès à des équipements de premier ordre qu'il serait à ce stade illusoire de vouloir développer en propre et en concurrence directe : citons Pulseo, Domolandes, Parc Technologique So Watt, pépinière d'entreprises La fabrik, et plus généralement l'ensemble des services nécessitant la concentration de population d'une agglomération. Il convient avec ces périphéries proches d'assurer une relation équilibrée, qui ne verrouille pas les dynamiques intérieures mais au contraire stimule l'initiative.

■ Un enjeu de mobilité

La mobilité est une thématique à forte résonance sur les 4 Communautés de communes qui composent le territoire de projet Haute Lande Armagnac. Sur une partie du territoire, le réseau de bus Transland assure une partie de la desserte des étudiants auquel s'ajoute l'offre TER des gares ferroviaires de Labouheyre et Morcenx-la-Nouvelle située sur l'axe Bordeaux/Bayonne et Morcenx-la-Nouvelle/Mont-de-Marsan. Ces gares sont d'ailleurs quotidiennement utilisées par des voyageurs tous usages : professionnels, étudiants, loisirs. Le cadencement et les arrêts sur ces gares restent toutefois à améliorer, avec les autres modes de transport qui pourraient s'y greffer. Pour les plus jeunes, des circuits de ramassage sont assurés dans le cadre du transport scolaire mais aussi sur les temps périscolaires. Pour le Cœur Haute Lande, ce sont 23 écoles et 5 centres de loisirs du territoire qui sont ainsi desservis.

En matière sociale, les Centres Intercommunaux d'Action Sociale des quatre EPCI œuvrent auprès des habitants concernés du territoire, par des actions de portage de repas à domicile ou d'aides ménagères et auxiliaires de vie. Certaines Communauté de communes ont également engagé des actions fortes favorisant le lien social au travers la mise en place de services à la personne itinérants et/ du Transport à la Demande (TAD). Sur la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, une association -« Transport Solidaire »- œuvre également sur la mobilité, en favorisant le covoiturage de proximité.

Enfin, les Communautés de communes du territoire sont toutes concernées par l'organisation des mobilités douces, et en premier lieu la mobilité cycliste avec la création de voies vertes en sites propres (Lesperon/Arjuzanx connectée à la Vélodyssée, la Scandibérique qui dessert l'Est du territoire, Labouheyre/Sabres en projet avec connexion à la Vélodyssée et le projet d'un axe Nord-Sud Cère/Sore connectant l'agglomération du Marsan et à la Gironde à travers le Parc Naturel régional des Landes de Gascogne). Ce réseau consiste en de grands axes de dessertes à vocation surtout touristiques et reste à étoffer sur chaque partie du territoire pour permettre le développement du vélo au quotidien, en alternative à la voiture.



PRÉFET DES LANDES



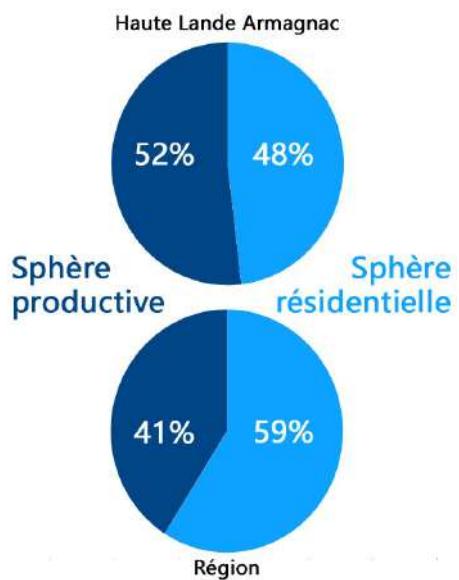
Mais l'enjeu de la mobilité doit se travailler sur deux dimensions complémentaires. La première réponse consiste à substituer à la voiture individuelle une mobilité durable et plus économique en énergie, dans la continuité des actions déjà réalisées ou en projet sur le territoire (transports à la demande, implantation de bornes électriques, etc). La seconde vise le développement de solutions alternatives à la mobilité : il s'agit alors d'implanter de nouveaux lieux décentralisés permettant le télétravail et l'éducation entrepreneuriale, de miser sur la dématérialisation plutôt que sur le déplacement des individus. En matière numérique, l'entièreté du territoire devrait, à horizon 2022, être desservi par la fibre. Mais sans attendre ce réseau technologique, certains EPCI ont engagé des initiatives pour proposer des espaces de télétravail à leurs administrés qu'ils soient salariés ou indépendants. Morcenx-la-Nouvelle dispose ainsi d'un Tiers-lieu, dont la gestion est déléguée à une association, offrant la possibilité de formations à distance et de télétravail. La Communauté de communes Landes d'Armagnac propose quant à elle deux espaces de télétravail sur Gabarret et Roquefort.

④ UN TERRITOIRE PRODUCTIF et INDUSTRIALISÉ

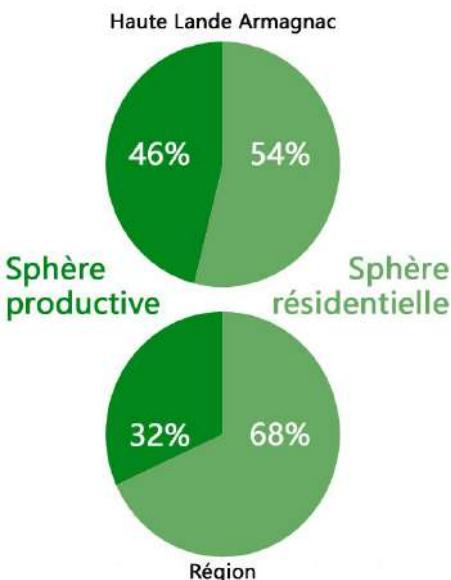
■ Profil économique

Bien que l'équilibre du maillage présente des enjeux de préservation forts, la Haute Lande Armagnac n'est pas cependant un territoire « sous cloche », au contraire : il s'affirme avant tout, et de longue date, comme un territoire productif.

Part des établissements actifs selon les sphères de l'économie



Part des emplois salariés selon les sphères de l'économie



INSEE, CLAP 2015

Sur le registre des sphères de l'économie, la physionomie du territoire Haute Lande Armagnac se distingue ainsi fortement de la moyenne régionale, avec une emprise plus importante de la sphère productive, tant en termes du nombre des établissements que de la part des emplois.

La raison en est l'abondance des ressources. D'abord le bois, moteur industriel historique du territoire ; plus récemment l'espace (propice à l'agriculture et à l'élevage) et l'eau (pisciculture, eau de source, géothermie). Cette évolution a accompagné la diversification des activités vers les industries agroalimentaires, mais aussi la chimie du bois, la métallurgie, le traitement des déchets, le photovoltaïque, etc. ; avec un positionnement qualité facteur de reconnaissance et de rayonnement. Ce processus industriel notamment fondé sur la proximité de la ressource a fait du territoire le berceau d'entreprises performantes et ferment d'attractivité. Certaines s'étant hissées aux premiers rangs, y compris européens ou mondiaux, elles ont vocation d'exemplarité.

Effectif des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2016

	Haute Lande Armagnac		Région
	Nombre d'entreprises	%	%
Industrie	219	10,5%	7,3%
Construction	328	15,7%	14,5%
Commerce, transport, hébergement, restauration	642	30,8%	28,5%
Services aux entreprises	448	21,5%	25,7%
Services aux particuliers	447	21,4%	24,1%
Total	2 084	100%	100%

Champ : activités marchandes hors agriculture

INSEE, CLAP

Effectif des établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2016

	Haute Lande Armagnac		Région
	Nombre d'établissements	%	%
Industrie	437	17,3%	8,6%
Construction	333	13,2%	13,0%
Commerce, transport, hébergement, restauration	736	29,1%	30,1%
Services aux entreprises	540	21,4%	26,1%
Services aux particuliers	480	19,0%	22,2%
Total	2 526	100%	100%

Champ : activités marchandes hors agriculture

INSEE, REE 2017

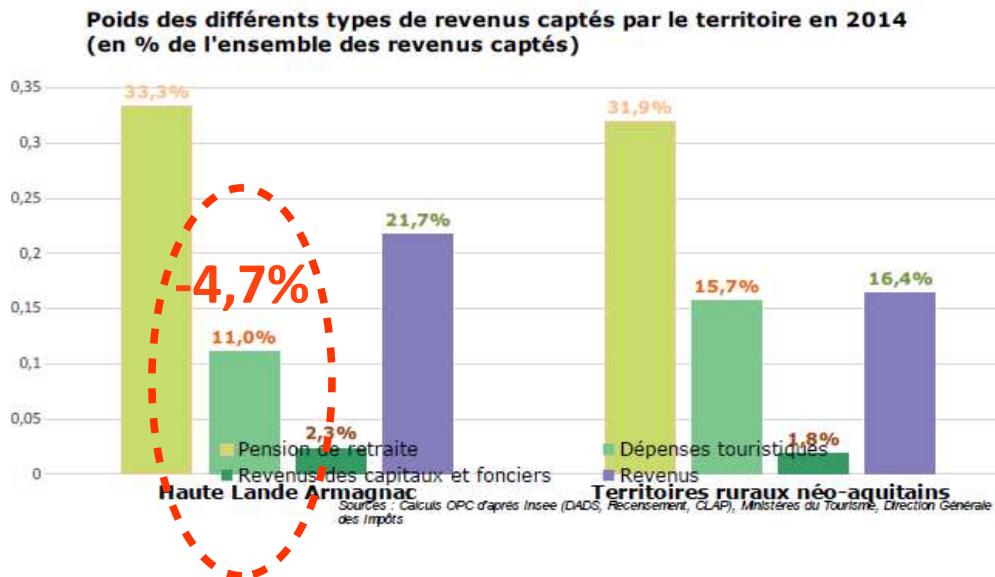
Si la sphère résidentielle est localement représentée par un nombre d'établissements inférieur (48%), elle joue un rôle accru en tant que pourvoyeuse d'emplois (54% des emplois salariés) et constitue donc un socle à ne pas négliger.

Enfin, plus que le décompte des entreprises, c'est bien celui des établissements qui révèle les spécificités profondes du tissu économique en Haute Lande Armagnac au regard de la physionomie générale de la Région Nouvelle-Aquitaine. Au prix d'un léger déficit du nombre des établissements de services, on observe ici une proportion des établissements industriels (17,3%) deux fois supérieure à la moyenne régionale (8,6%).

■ Une vocation touristique typée, avec un potentiel de croissance

La vocation touristique du territoire s'est réellement forgée avec la création du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, qui a créé des pôles d'ancrage et d'attractivité. Depuis une vingtaine d'année, les efforts de la collectivité ont été relayés par des initiatives privées notamment en matière d'hébergements touristiques et de loisirs de pleine nature. Ces initiatives expriment aujourd'hui un positionnement affirmé en écotourisme avec des projets de structures d'accueil éco-conçues souhaitant valoriser les ressources locales pour créer des offres innovantes. Cette dynamique tire vers le haut une offre plus ancienne de gîtes forestiers et de bases de loisirs en cours de restructuration.

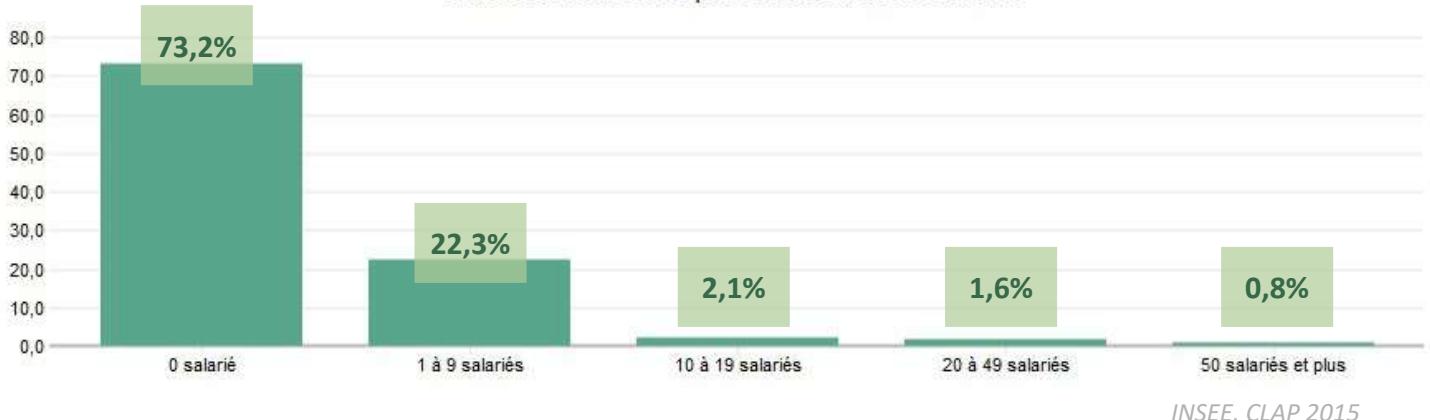
Pour autant, le tourisme n'est pas encore assez contributeur au dynamisme économique local. Paradoxalement, alors que le territoire dispose d'atouts évidents pour capter des dépenses touristiques, ce secteur apparaît comme déficitaire (-4,7%) si l'on compare la Haute Lande Armagnac à la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains. En d'autres termes, cela signifie que les offres et les opportunités touristiques du territoire ne se convertissent pas en revenus suffisants.



Cette faiblesse structurelle à capter la dépense touristique est à combler. Les marges de progrès sont à trouver dans l'augmentation de la densité en lits touristiques : moins de 37 pour 100 habitants à l'heure actuelle, quand la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains en comptent près de 58. Un saut qualitatif, par voie de requalification et de modernisation des hébergements anciens et parfois vétustes, est attendu en même temps que l'accroissement quantitatif de l'offre marchande. Il est de même pour le secteur de la restauration, également en retrait. Sur ces deux tableaux, les TPE du tourisme, et singulièrement du tourisme de qualité, ont un rôle prépondérant à jouer, que le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne suscite via son projet Ecodestination.

■ Un vivier de TPE à dynamiser, dans l'artisanat et le commerce

Établissements actifs par tranche d'effectif salarié



Si le territoire compte quelques fleurons industriels, rendus visibles par leur notoriété, leur performance économique et le nombre de leurs salariés, il demeure que 95,5% des entreprises locales sont des TPE. Près des ¾ de ce tissu entrepreneurial de proximité est même constitué d'unités unipersonnelles, sans employé (environ 3 200).

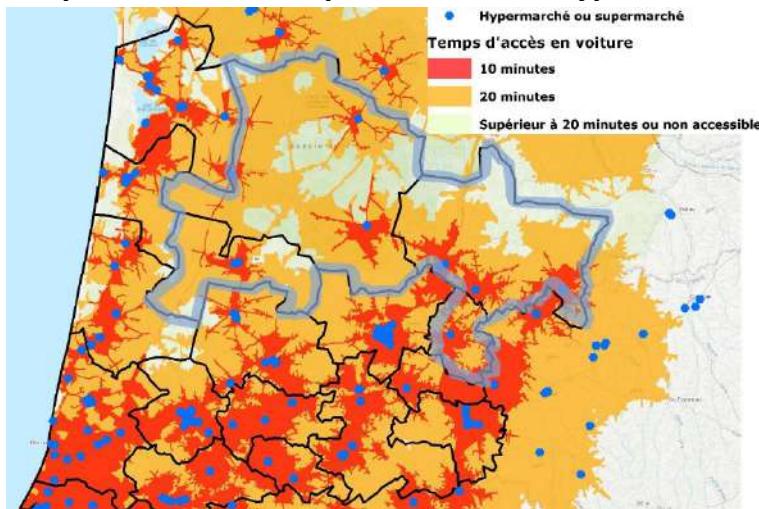
Répartition des effectifs salariés au sein des établissements actifs, par secteur d'activité	Total	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 + salariés
Agriculture, sylviculture et pêche	1 173	944	212	8	8	1
Industrie	363	249	71	15	12	16
Construction	368	254	100	10	3	1
Commerce, transport, services	1 904	1 444	413	28	16	3
Secteur public, enseignement, santé, social	539	292	172	32	30	13
Ensemble	4 347	3 183	968	93	69	34

INSEE, CLAP 2015

La création du premier emploi salarié dans ce vivier de TPE est un cap difficile à franchir, qu'il convient d'accompagner. Pour autant, avant d'employer, ces TPE doivent sécuriser leur capacité à devenir employeuse, et pour cela se mettre en situation de croissance : développement des ventes, gain de nouveaux marchés. En particulier dans le commerce, où ce vivier des micro-structures est le plus important, le virage du numérique, trop longtemps subi du fait de la concurrence du commerce en ligne, doit à présent être approprié pour devenir un atout et une perspective de rebond.

En effet, face aux transformations des modes de vie et des habitudes de consommation, ce rebond reste possible car le territoire situé en retrait des grands pôles urbains, n'a pas subi de plein fouet tous les chocs ayant ailleurs conduit à la dévitalisation totale des villages. En témoigne la cartographie des temps d'accès à la grande distribution, qui laisse encore en Haute Lande Armagnac une place au commerce de proximité.

Temps d'accès aux supermarchés et hypermarchés



ADACL, 2018

Si l'impact de ces transformations profondes est ici perçu de façon atténuée, il progresse néanmoins. L'offre artisanale, commerciale et de services qui se déclinait dans un maillage assez fin, réparti sur l'ensemble du territoire, a de longue date été mis à l'épreuve par les nouvelles pratiques et attentes des habitants, les logiques des investisseurs et certaines politiques publiques. Elle a donc largement perdu en densité. La vigilance reste donc de mise, quant au parcours résidentiel des entreprises et au développement des Zones d'Activités Économiques, quand leur effet est propre à capter l'activité subsistant en cœur de bourg. Celle-ci peut résister, avec une offre adéquate, et se positionner en véritable facteur d'attractivité.

Mais le défi ne repose pas uniquement sur l'appareil commercial des villages ; il dépend aussi en grande partie des modes de consommation des habitants. Bien qu'attachés à leurs commerces de proximité, en sont-ils pour autant des clients fréquents ? Sont-ils attentifs à la provenance de leurs produits de consommation courante, en particulier alimentaires ? Privilégient-ils les producteurs locaux et les circuits courts ? A la lecture des flux de consommation et de revenus du territoire : pas assez. En effet, si les habitants du territoire captent en part importante, du fait de leur salaire ou leur pension, des revenus provenant de l'extérieur du territoire, ceux-ci contribuent peu *in fine* au dynamisme local car ils sont le plus souvent également dépensés à l'extérieur. Pour y remédier, un retour à la consommation locale est à plébisciter, de sorte à pousser le commerce vers une dynamique vertueuse de montée en gamme et diversification.

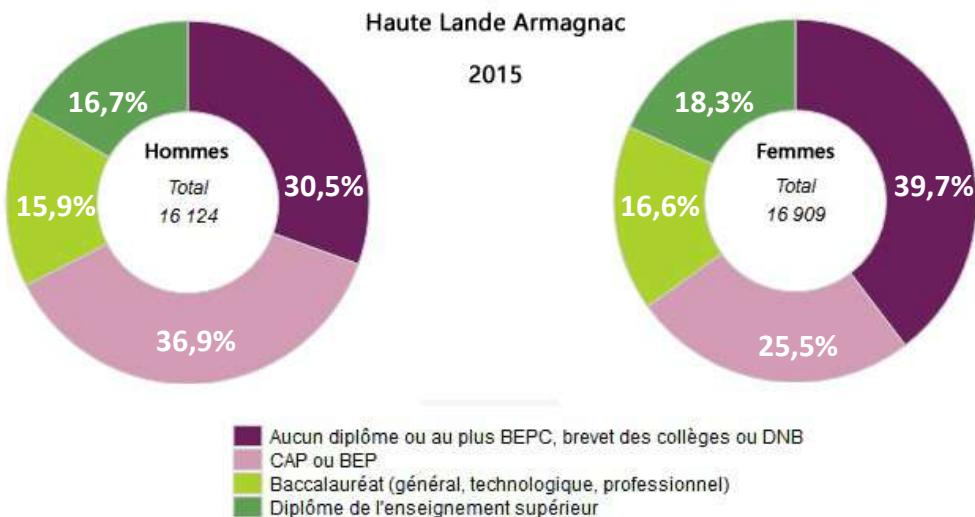
■ Emploi - formation

Taux de scolarisation selon l'âge	Haute Lande Armagnac		Région
	2010	2015	2015
2 à 5 ans	76,9%	79,4%	74,1%
6 à 10 ans	99,2%	98,2%	98,4%
11 à 14 ans	99,1%	99,1%	98,8%
15 à 17 ans	96,0%	96,3%	96,0%
18 à 24 ans	35,1%	34,2%	50,6%
25 à 29 ans	2,0%	2,4%	7,4%
30 ans et plus	0,5%	0,4%	0,8%
Ensemble (population scolarisée totale)	19,3%	19,0%	21,6%

INSEE, RP 1999-2015

Avec une école dans presque chaque village le territoire jouit d'un très bon taux de scolarisation des jeunes enfants. Au terme de la scolarité obligatoire (16 ans), les chiffres ne mettent pas en évidence un décrochage net, ce qui montre la bonne performance de l'appareil de formation sur cette classe d'âge, en particulier les lycées professionnels. En revanche, un net recul s'observe sur les classes d'âge suivantes, qui s'explique par le départ du territoire des 18 ans et plus devant suivre une scolarité supérieure.

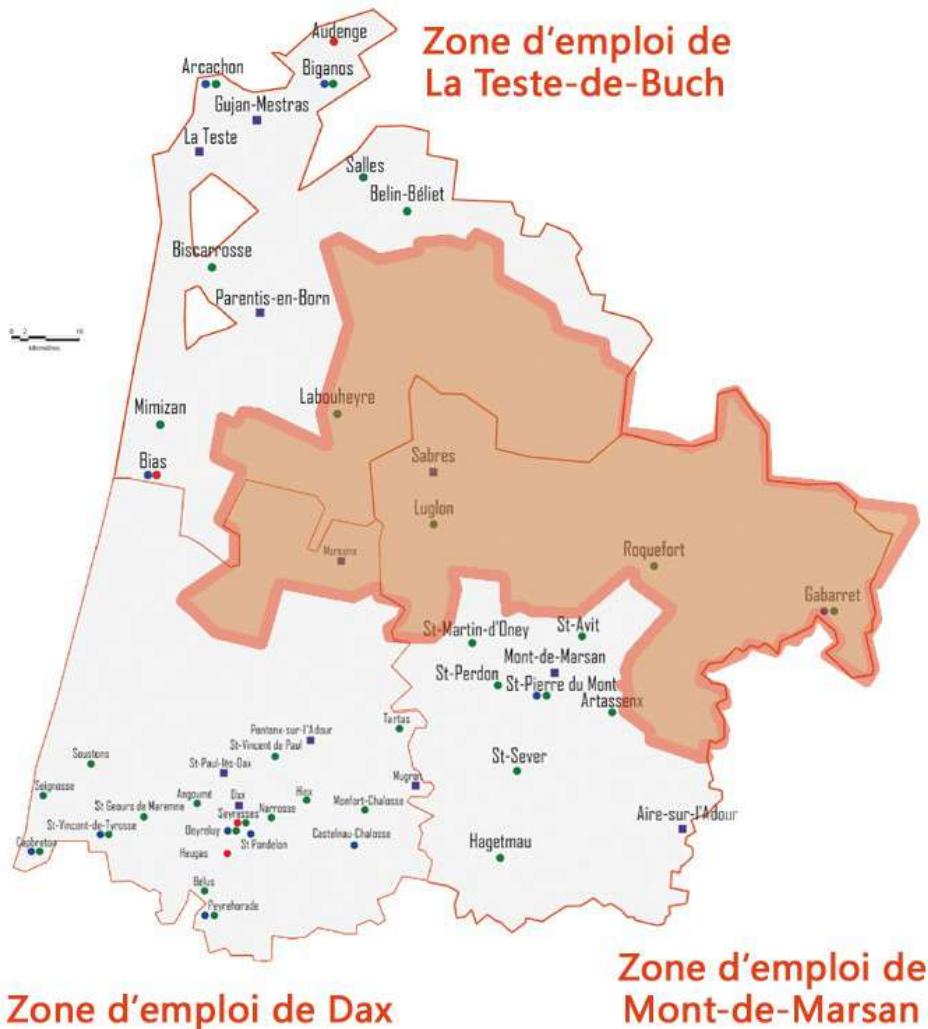
Diplôme le plus élevé dans la population des non scolarisés de 15 ans et plus



INSEE, RP 2015

Au total, la répartition des diplômes post-bac / pré-bac est de un tiers / deux tiers, avec de façon notable une plus grande proportion de femmes ne possédant aucun diplôme. Elles sont paradoxalement aussi les plus diplômées, mettant en évidence que l'effort est à porter sur les CAP et BEP (25,5% de femmes contre 36,9% des hommes). A cet égard, l'offre en formation professionnelle existe sur le territoire, avec également de nombreuses opportunités en périphérie.

Panorama de l'offre en formation professionnelle



Formation initiale

- Voie scolaire (*au moins une formation présente dans la commune*)
- Apprentissage (*au moins une formation présente dans la commune*)

Formation continue

- Programme Régional de Formation (PRF - Conseil régional Aquitaine - CRA), Action de Formation Conventionnée (AFC - Pôle emploi), Formations courtes AGEFIPH, Mesures préparatoires à l'alternance (PREPA - CRA), Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles (ADEMA - FAFSEA). (*au moins un de ces types de dispositif présent dans la commune*)

- **Les 3 voies de formation :** scolaire, apprentissage et formation continue

■ Chômage et emploi

Répartition des actifs/inactifs parmi les 15-64 ans		Haute Lande Armagnac		Région
		2010	2015	2015
Actifs		70,8%	73,5%	73,6%
dont	<i>Actifs en emploi</i>	62,8%	63,3%	63,7%
	<i>Chômeurs</i>	7,9%	10,2%	9,9%
Inactifs		29,2%	26,5%	26,4%
dont	<i>Élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés</i>	6,8%	7,2%	9,8%
	<i>Retraités ou préretraités</i>	13,1%	11,1%	8,8%
	<i>Autres inactifs</i>	9,3%	8,2%	7,8%
Effectif total des 15-64 ans		24 571	24 445	

INSEE, RP 2010-2015

	Population		Actifs		Taux d'activité		Actifs en emploi		Taux d'emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
15 à 24 ans	1 593	1 896	664	945	41,7%	49,9%	444	691	27,9%	36,4%
25 à 54 ans	7 248	7 432	6 396	7 062	88,2%	95,0%	5 444	6 342	75,1%	85,3%
55 à 64 ans	3 152	3 124	1 438	1 453	45,6%	46,5%	1 243	1 302	39,4%	41,7%
Ensemble	11 993	12 452	8 498	9 460	70,9%	76,0%	7 130	8 335	59,5%	66,9%
	24 445		17 958		73,5%		15 465		63,3%	

INSEE, RP 2010-2015

Chômage des 15-64 ans (au sens du recensement)	Haute Lande Armagnac		Région
	2010	2015	2015
Nombre de chômeurs	1 953	2 493	358 353
Taux de chômage (%)	11,2%	13,9%	13,4%
Taux de chômage des femmes (%)	13,9%	16,1%	14,2%
Taux de chômage des hommes (%)	8,9%	11,9%	12,7%
Part des femmes parmi les chômeurs (%)	57,4%	54,9%	51,8%

INSEE, RP 2010-2015

Si les données globales du chômage et de l'emploi semblent conformes aux moyennes régionales, il apparaît néanmoins une plus forte féminisation du chômage en Haute Lande Armagnac.

Cette forte féminisation du chômage s'observe au plan local sur l'ensemble des classes d'âge, avec un taux de chômage des femmes systématiquement supérieur à celui des hommes (jusqu'à 6% d'écart chez les moins de 25 ans), mais aussi systématiquement supérieur aux taux relevés à l'échelon régional :

	Taux de chômage des femmes (%)		Taux de chômage des hommes (%)	
	Haute Lande Armagnac	Région	Haute Lande Armagnac	Région
15 à 24 ans	33,2%	30,7%	26,9%	28,2%
25 à 54 ans	14,9%	12,9%	10,2%	11,0%
55 à 64 ans	13,5%	10,5%	10,4%	9,7%
Ensemble	16,1%	14,2%	11,9%	12,7%

INSEE, RP 2015

Dans le détail des secteurs d'activité cette fois, la structuration de l'emploi local diffère grandement des proportions observées à l'échelon régional. On note ainsi en Haute Lande Armagnac un retrait marqué des emplois dans le commerce, les transports et les services, au profit de l'emploi agricole, et industriel (+8,5%). Cet emploi industriel se trouvant déjà au plan local bien plus féminisé qu'à l'échelon régional, on comprend qu'il ne pourra s'agir à l'avenir de la seule réponse au chômage des femmes. D'autres pistes seront à trouver, dans l'agriculture et l'artisanat.

INSEE, RP 2015

■ Typologie des contrats et mobilités

Statut et conditions d'emploi des salariés de 15 à 64 ans	Haute Lande Armagnac				Région	
	Femmes	Hommes	Effectif total	%	%	
Salariés	6 347	6 857	13 204	84,0%	84,4%	
dont	<i>Titulaires F. Publique, CDI</i>	5 041	5 756	10 797	68,7%	70,8%
	<i>CDD</i>	998	673	1 671	10,6%	8,6%
	<i>Intérim</i>	63	185	248	1,6%	1,6%
	<i>Emplois aidés</i>	142	63	205	1,3%	1,1%
	<i>Apprentissage, stage</i>	101	180	281	1,8%	2,3%
Non salariés	892	1 615	2 507	16,0%	15,6%	
dont	Indépendants	604	869	1 473	9,4%	9,1%
	Employeurs	259	735	994	6,3%	6,3%
	Aidants familiaux	29	11	40	0,3%	0,2%

INSEE, RP 2015

Les conditions d'emploi des salariés et la typologie de leurs contrats ne mettent pas en évidence une grande disparité aux plans local et régional. On pourra néanmoins pointer en Haute Lande Armagnac un moindre recours à l'apprentissage et à l'inverse une plus grande part des CDD, le différentiel restant dans des faibles proportions.

Nombre d'emplois dans la zone	12 661
Actifs en emploi résidant dans la zone	15 713
Indicateur de concentration d'emploi ★	80,6

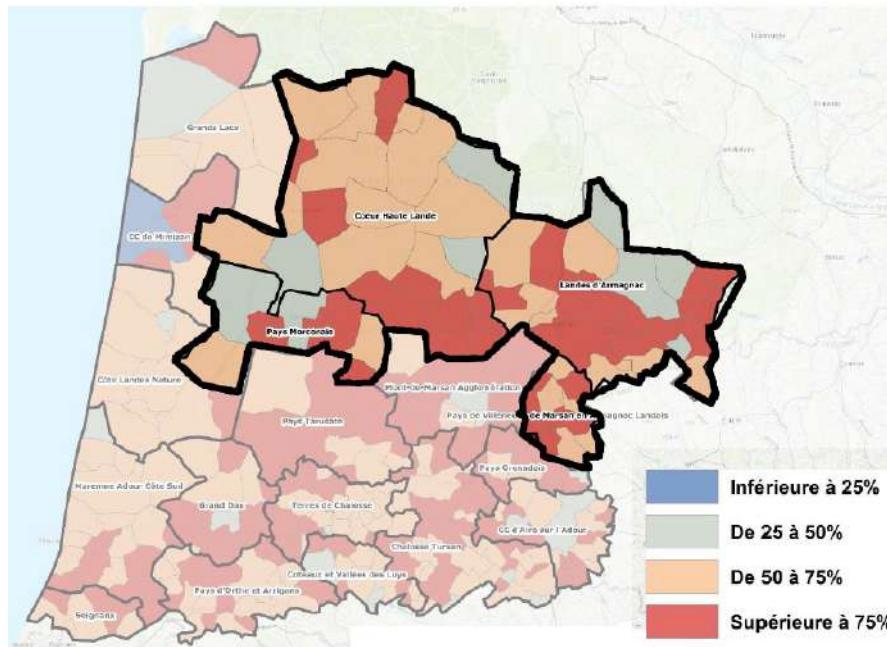
★ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus résidant dans la zone	Haute Lande Armagnac		Région
	Effectif	%	%
Travaillent dans la commune de résidence	5 403	34,4%	35,3%
Travaillent dans une autre commune	10 309	65,6%	64,7%

INSEE, RP 2015

Il y a plus d'actifs en emploi résidant en Haute Lande Armagnac que d'emplois sur la zone. Il en ressort un taux de concentration d'emploi de l'ordre de 80, que l'on peut grossièrement traduire par le fait que le territoire « exporte » des salariés. Les flux internes sont également nombreux.

Part des actifs résidents occupés travaillant dans une autre commune



ADACL, 2018

Ainsi, on peut relever que la grande majorité des salariés de Haute Lande Armagnac occupent un emploi en dehors de leur commune de résidence. Toutefois, il s'agit moins d'une spécificité que d'une observation générale qui demeure vraie à l'échelle du département entier. Dans les Landes, il n'y a guère que sur une seule commune (Mimizan) que les salariés occupent à plus de 75% un emploi strictement local. Il en ressort une proportion écrasante de l'usage de la voiture sur les trajets domicile-travail (le département est le premier de France concernant l'équipement des foyers en véhicule personnel) pour lesquels il n'existe au plan local qu'une alternative très marginale de transports en commun (absence de lignes de bus). La difficulté à se loger sur place est une grille de lecture complémentaire de cette situation (avec un impact fort sur l'emploi saisonnier, dans une certaine mesure freiné par la carence de solutions de logements adaptées).

■ Des relais de croissance et d'emplois à investir

En parallèle de ses filières classiques caractérisées par les « usines dans la forêt », le tissu local fourmille d'initiatives dans des champs émergents de l'économie :

- De la méthanisation des écarts de production sur les exploitations agricoles, à la gazéification de la biomasse par torche plasma (procédé unique au monde prototypé à l'échelle industrielle à Morcenx-la-Nouvelle), des entrepreneurs élaborent des activités de pointe sur le territoire tandis que des collectivités s'engagent sur la voie de la transition énergétique, en droite ligne de la labellisation « Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte ». Au plan associatif, les initiatives de recyclerie, déconstruction, réemploi sont à souligner.

→ Économie circulaire

- L'économie sociale et solidaire est régie par le principe de solidarité et d'utilité sociale. Ainsi les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), les Épiceries Sociales de Labouheyre et Morcenx-la-Nouvelle, mais aussi les Cercles des Landes de Gascogne, incarnent des modèles atypiques d'activités économiques à pérenniser.

→ ESS

- Peu visible par nature du fait d'activités s'exerçant souvent au domicile, le secteur du numérique est également bien représenté sur le territoire, porté par quelques personnalités motrices et reconnues dans les communautés du logiciel libre ou de la publication web, mais également soutenu par un vivier discret d'entrepreneurs individuels. Hier encore peu fédérées, ces dynamiques entrepreneuriales se rencontrent aujourd'hui à Morcenx-la-Nouvelle par exemple, au sein des initiatives tiers-lieu et fab-lab. La transformation des ateliers multiservices informatique de Roquefort et Gabarret en espaces de coworking, particulièrement adaptés aux métiers nomades du numérique, participe également de cette dynamique.

→ Économie du numérique

- Quant à l'économie créative, elle s'exprime dans l'édition ou encore le design, souvent au croisement des secteurs du numérique et de la culture. Dans ce registre, le vivier associatif et culturel du territoire, et les professionnels des arts et spectacle en présence (comédiens, musiciens, conteurs, réalisateurs, vidéastes, etc.) constituent un véritable capital humain, que des équipements du type de la salle de spectacle de Luxey sont de nature à fédérer.

→ Économie créative

Le territoire, historiquement pionnier en matière d'accueil de l'innovation, entend retrouver l'agilité nécessaire à l'éclosion de ces nouveaux segments de l'économie, en adoptant résolument la posture d'un « territoire d'expérimentation ».

⑤ DES LEVIERS pour CONSOLIDER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE et ÉNERGÉTIQUE

■ Profil énergétique

Comparativement aux autres territoires de la région, la consommation électrique et de gaz en Haute Lande Armagnac est importante : 25,3MWh contre 18,9MWh en moyenne dans la région. De même, la consommation annuelle en énergie finale (carburant, chaleur et électricité) par habitant en 2017 était, elle aussi, plus élevée (facteur 1,4) que la moyenne nationale. On note cependant d'importantes variations selon les communautés de communes concernées.

Le secteur industriel est responsable de près d'un tiers de consommations énergétiques du territoire, suivi par les secteurs du transport interne et du transport de transit/tourisme (bien que de grandes différences soient observables à l'échelle des communautés de communes). On note que les secteurs tertiaires et agricoles sont relativement peu consommateurs.

Si on s'intéresse au type d'énergie utilisé, on remarque que les différences entre les territoires sont moins marquées. En moyenne sur le territoire la moitié de l'énergie est consommée sous forme d'essence ou de gazole, tandis que les formes potentiellement renouvelables telles que l'électricité ou le bois énergie représentent un peu plus du tiers des consommations. On peut alors naturellement s'interroger sur la part que représentent les énergies renouvelables par rapport à la consommation énergétique totale du territoire. Ici encore de grandes disparités existent entre les CC, mais au total sur le territoire on apprend que près de la moitié de la consommation énergétique du territoire est issue des EnR. Notons cependant que ces chiffres datent de 2014 et ne prennent donc pas en compte les éventuels projets récents présents sur le territoire.

Une comparaison possible à l'échelle régionale est celle de la part des résidences principales utilisant un combustible principal propre sur le territoire. Cette part est bien plus élevée (77,2%) qu'en moyenne dans la région (56,2%).

Enfin, nous pouvons nous intéresser au coût que représente les consommations énergétiques du territoire. Actuellement, l'ADEME estime à 226,9 millions d'euros la facture énergétique du territoire (en prenant en compte les différentes formes, et donc prix, de l'énergie consommée).

■ Production d'énergies renouvelables

La production annuelle d'énergie renouvelable du territoire en 2019 est présentée figure 36. On note que celle-ci varie selon la communauté de commune : environ 10 fois plus en Pays Morcenais ou Coeur Haute Lande qu'en Pays de Villeneuve en Armagnac. Au total sur le territoire ce sont 1272 GWh/an issus des EnR qui étaient produits en Haute Lande Armagnac en 2019 (soit environ 46% de la consommation totale). La production électrique issue de sources renouvelables est globalement issue du photovoltaïque (majoritairement) et de la biomasse en 2019. Pour ce qui est de la production thermique, la production repose sur la biomasse en majorité et les poêles cheminées chaudière en plus faible proportion.

Bien que le développement des énergies renouvelables soit un enjeu identifié sur le territoire, il n'en reste pas moins que celui-ci ne devra pas se faire au dépend de la production agricole. En effet, les propositions de projets agri-photovoltaïques sont nombreuses sur les communautés de communes des Haute Lande d'Armagnac, ce qui témoigne à la fois d'un intérêt pour ce type de projets mais aussi de la nécessité de définir une ligne de conduite générale et commune aux communes du territoire. Enfin, le développement de la production d'énergies renouvelables s'accompagne d'un besoin en infrastructures de stockage de l'énergie adaptés.



PRÉFET DES LANDES



ANNEXE 3 - PLAN D'ACTIONS HAUTE LANDE ARMAGNAC

Orientation stratégique 1

→ Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations

1.1 – Renforcer la proximité et l'accessibilité des services à la population

1.2 – Concentrer les efforts sur l'offre de soins

1.3 – Promouvoir des offres spécialisées en direction des jeunes et des seniors et encourager le développement de lieux intergénérationnels

Orientation stratégique 2

→ Renforcer la vitalité des centres-bourgs de la Haute Lande et de l'Armagnac

2.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable

2.2 – Développer le tissu économique des centres-bourgs

Orientation stratégique 3

→ Agir sur les leviers d'attractivité du territoire

3.1 – Accompagner les initiatives de développement économique productif, local et solidaire

3.2 – Poursuivre la structuration touristique autour du patrimoine naturel et culturel

3.3 – Permettre le déploiement des infrastructures et usages numériques

Orientation stratégique 4

→ Consolider la transition écologique et énergétique
et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac

4.1 – Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, piliers de l'adaptation au changement climatique

4.2 – Rechercher la sobriété énergétique et viser le tout renouvelable

4.3 – Investir le champ de l'économie circulaire



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique 1

→ Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations

Les efforts du territoire ces dernières années, en matière de services publics et/ou marchands à la population, sont louables. Il faut aujourd'hui poursuivre en ce sens afin d'assurer un maillage fin et une relative équité territoriale dans l'offre faite aux habitants. Cet équilibre territorial est inhérente à la cohésion sociale et au vivre ensemble. Les préoccupations majeures portent sur l'enfance-jeunesse et les personnes âgées, bien que ces publics ne soient pas les cibles exclusives du projet de territoire.

En ce sens, le Contrat de Relance et de Transition Écologique devra servir d'outil de développement de nouveaux services et/ou de leur modernisation et modalités d'accès. Compte-tenu des enjeux s'y référant, et en lien avec le plan d'actions du Contrat Local de Santé Haute Lande Armagnac, l'offre de soins est de fait une thématique prioritaire.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

- 1.1 – Renforcer la proximité et l'accessibilité des services à la population**
 - 1.2 – Concentrer les efforts sur l'offre de soins**
 - 1.3 – Promouvoir des offres spécialisées en direction des jeunes et des seniors et encourager le développement de lieux intergénérationnels**
-



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique	Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations
Axe opérationnel	1.1 – Renforcer la proximité et l'accessibilité des services à la population
<ul style="list-style-type: none">• Objectif <p>L'enjeu pour le territoire est de faire tenir le fonctionnement en réseau en tenant compte du degré de chacune des polarités du territoire : structurantes, dites de proximité ou émergentes. Une attention particulière sera portée sur les projets des Petites Villes de Demain que sont Labouheyre, Morcenx-la-Nouvelle, Roquefort, Gabarret et Villeneuve-de-Marsan.</p>	
<ul style="list-style-type: none">• Typologie d'actions <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">– la création ou requalification d'un service public ou marchand à la population ;– la mutualisation de services publics ou marchands ;– la dématérialisation des services publics ou marchands ;– la mise en œuvre de services itinérants.	
<ul style="list-style-type: none">• Les actions concrètes et opérationnelles <p>Projets identifiés 2021 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'équipement et la labellisation d'un Bus France Services / CDC Pays Mordelais• L'équipement et la labellisation d'un Espace France Services multi-sites à Roquefort et Gabarret / CDC Landes d'Armagnac• L'équipement et la labellisation d'un Espace France Services à Sabres / CDC Coeur Haute Lande <p>Projets à horizon 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des créations de salle commune, salle polyvalente, maison des associations / Communes du territoire• Des réfections ou modernisations des sièges administratifs / Communautés de communes et communes du territoire	
<p>Pilotes et partenaires :</p> <p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.</p> <p><u>Partenaires</u> : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes.</p>	



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique	Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations
Axe opérationnel	1.2 – Concentrer les efforts sur l'offre de soins
<ul style="list-style-type: none">• Objectif <p>Pour ce qui est de la santé, l'enjeu est de résister au phénomène de désertification médicale. Aussi il est nécessaire d'encourager la qualification des conditions d'exercice de la médecine. Cela passe par la création de structures pluri-professionnelles de santé, et une meilleure coordination dans la prise en charge des soins et le suivi des patients.</p> <p>Le territoire Haute Lande Armagnac compte, en avril 2021, 37 médecins généralistes, soit une moyenne de 85 médecins pour 100 000 habitants. A l'échelle nationale, la moyenne est de 105 médecins pour 100 000 habitants, aussi l'ambition serait de tendre vers ce ratio.</p>	
<ul style="list-style-type: none">• Typologie d'actions <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">– l'élaboration de projets pluridisciplinaires de santé ;– l'aménagement et l'équipement de structures pluridisciplinaires de santé ;– la création et le développement de services de soins ;– la préfiguration de projets de télémédecine.	
<ul style="list-style-type: none">• Les actions concrètes et opérationnelles <p>Projets identifiés 2021 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• <p>Projets à horizon 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pôle Santé sur Villeneuve-de-Marsan• Extension Maison de Santé d'Ygos-Saint-Saturnin• Confortement de l'antenne sabraise de la MSP Labrit-Sabres / CDC Coeur Haute Lande• Extension Maison de Santé de Sore / CDC Coeur Haute Lande	
<p>Pilotes et partenaires :</p> <p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.</p> <p><u>Partenaires</u> : Pôle Haute Lande, Syldicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes.</p>	



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique	Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations
Axe opérationnel	1.3 - Promouvoir des offres spécialisées en direction des jeunes et des seniors et encourager le développement de lieux intergénérationnels

- Objectif**

L'objectif est ici de porter une attention toute particulière à la génération "en devenir" et les générations plus âgées. A cet effet, le territoire souhaite continuer à développer des équipements et services au profit de l'enfance et de la jeunesse et des personnes âgées. Le territoire souhaite promouvoir des moments et des équipements permettant la rencontre et l'appréciation mutuelle des générations, au fondement de la cohésion sociale.

En lien avec les objectifs développés sur l'orientation stratégique 2 de revitalisation des bourgs centres, la Haute Lande et l'Armagnac ont la volonté de promouvoir la création de lieux ouverts à tous, si possible multifonctionnels et en cœur de bourg, pour faire valoir à moyen terme une dynamique urbaine et une vitalité sociale des villages.

- Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- la création ou requalification d'un service enfance-jeunesse ;
- la création ou requalification d'un service en direction des personnes âgées ;
- l'expérimentation pour l'autonomie ;
- l'aménagement et l'équipement de maisons pour tous ;
- l'aménagement et l'équipement de pôles sportifs, culturels ou associatifs.

- Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :

- Création d'une Maison d'Assistants Maternels et d'une micro-crèche sur le site de l'ancienne piscine de Morcenx / Commune de Morcenx-la-Nouvelle
- Création de city-stades ou terrains multi-sport / Communes de Losse, Cere, Garein, Onesse-Laharie, Morcenx-la-Nouvelle.
- Création d'un habitat groupé pour personnes âgées / Commune de Lesperon
- Projets d'investissements dans les écoles du territoire



PRÉFET DES LANDES



Projets à horizon 2026 :

- La réhabilitation et l'équipement de l'EHPAD de Pissos / CDC Coeur Haute Lande
- La création d'un nouvel EHPAD à Sabres [SEGUR]/ CDC Coeur Haute Lande
- La création d'une Résidence autonomie à Morcenx-la-Nouvelle / CIAS Pays Morcénais
- La création d'un tiers-lieu en EHPAD / CIAS Coeur Haute Lande
- Des requalifications ou extensions d'écoles / SIVU, Communautés de communes et communes du territoire
- Des créations ou requalifications d'espaces pour l'accueil des tout-petits ou les jeunes (MAM, micro-crèche, crèche, centre de loisirs, espace jeunes...) / Communautés de communes et communes du territoire
- Des créations d'aires de jeux, parcours sportif, city-stade... / Communes du territoire
- Des expérimentations d'habitat inclusif / Communes du territoire

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats Mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Caisse d'Allocations Familiales, MSA, Communautés de communes et communes.



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique 2

→ Renforcer la vitalité des centres-bourgs de la Haute Lande et de l'Armagnac

Pour faire valoir un projet d'accueil intégré, le territoire doit se préoccuper de son offre résidentielle et économique, sur le plan quantitatif mais aussi et surtout qualitatif. L'enjeu le plus fort porte sur les centres-bourgs, avec nécessité d'améliorer l'existant dans l'offre faite aux habitants et aux acteurs économiques. La volonté est donc de travailler, à travers le Contrat de Relance et de Transition Écologique, sur la nature et la qualité du cadre urbain et de l'habitat, mais aussi sur l'attractivité et la complémentarité du foncier et de l'immobilier économique. Une attention toute particulière sera donnée aux projets émanant des Petites Villes de Demain et aux centralités émergeant au dispositif de revitalisation du Département.

Cette orientation stratégique trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

2.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable

2.2 – Développer le tissu économique des centres-bourgs



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des centres-bourgs de la Haute Lande et de l'Armagnac
Axe opérationnel	2.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable
<ul style="list-style-type: none">● Objectif <p>L'objectif est ici de promouvoir la vitalité des centres-bourgs par des aménagements urbains de qualité et une offre résidentielle en adéquation avec les besoins de la population. Les résultats attendus pour les années à venir portent à la fois sur la résorption de la vacance et la sobriété énergétique des logements, en lien avec les objectifs développés dans l'orientation stratégique 4 sur la transition écologique et énergétique.</p>	
<ul style="list-style-type: none">● Typologie d'actions <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">– l'aménagement urbain en cœur de bourg ;– l'acquisition et l'aménagement de logements en centres-bourgs ;– la structuration et l'aménagement de cheminements doux ;– l'élaboration de documents cadres et plans de référence ;– l'étude d'opportunité et la mise en œuvre d'une OPAH ;– l'expérimentation d'actions en direction de la vacance résidentielle.	
<ul style="list-style-type: none">● Les actions concrètes et opérationnelles <p>Projets identifiés 2021 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'aménagement urbain / Bélis• L'étude préalable et l'animation d'une OPAH / CC Landes d'Armagnac <p>Projets à horizon 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'aménagement de voiries pour sécuriser et apaiser les traversées de bourgs avec cheminements doux / Communes du territoire	
<p>Pilotes et partenaires :</p> <p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.</p> <p><u>Partenaires</u> : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, UR SCOP, Département des Landes, SYDEC, ADACL, CAUE, Chambres consulaires, Communautés de communes et communes porteurs de projets.</p>	



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des centres-bourgs de la Haute Lande et de l'Armagnac
Axe opérationnel	2.2 – Accompagner et développer le tissu économique des centres-bourgs
	<ul style="list-style-type: none">Objectif <p>L'enjeu pour le territoire Haute Lande Armagnac tient à la modernisation, mais aussi et surtout à la continuité et mutabilité dans le temps du tissu économique de proximité. Il y a, semble-t-il, pour le territoire une obligation de moyens à se donner dans ce domaine, pour éviter des situations de blocage voire de recul de l'activité, notamment commerciale et artisanale en centre-bourg. D'autant que la crise sanitaire et les confinements répétés qui l'accompagnent bouleversent le rapport au territoire et les habitudes de consommation. Les limites de mouvement imposées supposent de trouver dans la proximité, et en l'occurrence « là où j'habite », une offre marchande et/ou de services ; quand hier, il était davantage question de trouver une offre accessible depuis le lieu « où j'étais », bien souvent décorrélé du lieu de vie.</p> <p>Aussi, la Haute Lande et l'Armagnac entendent, à moyen terme, avoir réhabilité des espaces économiques aujourd'hui à l'état de friches, et favorisé la transmission-reprise d'un certain nombre d'équipements en cœur de villages.</p>
	<ul style="list-style-type: none">Typologie d'actions <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">– la modernisation de structures ou équipements économiques en centre-bourg ;– la réhabilitation de friches industrielles ou commerciales, de fonciers ou immobiliers économiques localisés en centre-bourg ;– l'expérimentation d'actions en direction de la vacance commerciale.
	<ul style="list-style-type: none">Les actions concrètes et opérationnelles <p>Projets identifiés 2021 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réhabilitation friches <p>Projets à horizon 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none">• La poursuite de la réhabilitation des friches en cœur de bourg / Communautés de communes et communes du territoire• L'investissement pour la création ou le maintien d'un commerce de proximité / Communautés de communes et communes du territoire



PRÉFET DES LANDES



Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, UR SCOP, Département des Landes, SYDEC, ADACL, CAUE, Chambres consulaires, Communautés de communes et communes.



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique 3 :

→ Agir sur les leviers d'attractivité du territoire

S'il est important de consolider et préserver la structure héritée et productive du territoire -filière bois-, il est également capital de suivre de près les dynamiques émergentes qui s'affirment aujourd'hui sur la Haute Lande et sur l'Armagnac. En effet, outre le tissu industriel caractérisé par "les usines dans la forêt", des initiatives sont observées sur le numérique, l'économie sociale et solidaire, ou encore l'économie circulaire. Le Contrat de Relance et de Transition Écologique devra permettre d'investir et d'accompagner ces nouvelles initiatives. De manière complémentaire, et toujours pour concourir à l'attractivité du territoire, il importe de promouvoir des actions qui structurent et mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire, vecteur de développement touristique.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

- 3.1 – Accompagner les initiatives de développement économique productif, local et solidaire**
- 3.2 – Poursuivre la structuration touristique autour du patrimoine naturel et culturel**
- 3.3 – Permettre le déploiement des infrastructures et usages numériques**

Orientation stratégique	Agir sur les leviers d'attractivité du territoire
Axe opérationnel	3.1 – Accompagner les initiatives de développement économique productif, local et solidaire

- **Objectif**

L'enjeu pour la Haute Lande Armagnac est de donner les conditions favorables à l'accueil et surtout au maintien de l'activité sur le territoire, et de s'assurer que les acteurs locaux jouent à plein leur rôle dans le développement économique. Pour ce faire, le territoire doit travailler sur ses structures économiques pour atteindre, à moyen terme, une relative attractivité et complémentarité de son foncier et immobilier économiques.



PRÉFET DES LANDES



- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- la création ou l'aménagement de pôles thématiques ou immobiliers économiques innovants (légumeries par exemple) ;
- la requalification de fonciers économiques, zones artisanales... ;
- la création ou l'extension d'immobilier d'entreprises dont Atelier-relais ;
- le développement d'espaces de télétravail ;
- l'équipement en outils dématérialisés.

- **Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :

-

Projets à horizon 2026 :

- La réhabilitation et l'équipement du Buffet de la Gare pour y implanter des activités économiques / CDC du Pays Morcenais
- L'aménagement ou la requalification de ZAE / Communautés de communes du territoire
- L'équipement en outils dématérialisés pour accéder aux services, informations touristiques...etc. / Communautés de communes et communes du territoire

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Sydec, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique	Agir sur les leviers d'attractivité du territoire
Axe opérationnel	3.2 – Poursuivre la structuration touristique valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire
	<ul style="list-style-type: none">• Objectif <p>Le cadre de vie du territoire passe par sa qualité paysagère et urbanistique, aussi il est important de veiller à la sauvegarde d'un certain nombre de valeurs et de composantes. La Haute Lande et l'Armagnac souhaitent ainsi renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes -en lien avec les objectifs de l'orientation stratégique 4-, mais visent aussi la requalification de sites ou équipements culturels qui participent de fait à l'attractivité touristique du territoire.</p>
	<ul style="list-style-type: none">• Typologie d'actions <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">– la requalification de sites ou équipements touristiques ;– la réhabilitation d'espaces naturels et de continuités écologiques ;– la structuration et l'aménagement de l'itinérance douce ;– la modernisation d'hébergements touristiques ;– l'équipement en outils dématérialisés.
	<ul style="list-style-type: none">• Les actions concrètes et opérationnelles <p>Projets identifiés 2021 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• La requalification du site de l'étang des Forges / Commune de Brocas• L'aménagement d'une voie verte Pontenx-les-Forges – Sabres / CDC Cœur Haute Lande• L'aménagement des accès aux bases canoë de la Haute Lande – / CDC Cœur Haute Lande• La requalification de la piscine communautaire à Gabarret / CDC Landes d'Armagnac <p>Projets à horizon 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none">• La modernisation des gîtes forestiers communaux de la Haute Lande / Commune de Sore, Pissois, Brocas, Luxey et Sabres• La modernisation des gîtes du domaine départemental d'Ognoas / Département des Landes• L'aménagement d'une voie verte Saint-Symphorien-Mont de Marsan / CDC Cœur Haute Lande• La requalification du circuits des sources / CDC Pays Morncais• La création de circuits pédestres / Communautés de communes ou communes du territoire• L'aménagement d'aires de camping-cars / Communautés de communes ou communes du territoire



PRÉFET DES LANDES



Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.

Orientation stratégique	Agir sur les leviers d'attractivité du territoire
Axe opérationnel	3.3 – Permettre le déploiement des infrastructures et usages numériques
	<ul style="list-style-type: none">• Objectif <p>L'objectif est de contraindre au maximum la fracture numérique, et de favoriser l'application de la feuille de route « aménagement numérique » déléguée au SYDEC.</p> <p>Un premier programme d'amélioration du haut débit et très haut débit a été lancé pour une dizaine d'années. Le déploiement s'organise autour de la fibre optique, du satellitaire, et de l'augmentation du débit au regard des enjeux de chaque composante territoriale.</p>
	<ul style="list-style-type: none">• Typologie d'actions <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">– l'aménagement numérique en haut débit et fibre ;– l'équipement en outils dématérialisés.
	<ul style="list-style-type: none">• Les actions concrètes et opérationnelles <p>Projets identifiés 2021 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• <p>Projets à horizon 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'équipement en outils audio et visio-conférences de la salle de l'Alambic / Communauté de communes du Pays de Villeneuve-de-Marsan en Armagnac Landais• L'équipement numérique des écoles / SIVU, Communautés de communes ou communes du territoire



PRÉFET DES LANDES



Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique 4

→ Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac

La transition écologique et énergétique est une dynamique émergente forte sur la Haute Lande Armagnac. Une partie du territoire est reconnue comme TEPos/TEP-CV et pilote un certain nombre d'initiatives en ce sens. Pour autant, cette thématique doit être encore davantage appropriée par l'ensemble des acteurs et habitants du territoire. Les dispositifs régionaux et nationaux, de même que le Contrat de Relance et de Transition Écologique, doivent contribuer à son développement, tant le sujet peut être porteur de croissance économique, de cohésion sociale et d'attractivité.

Outre le CRTE, le ministère de la transition écologique a proposé aux quatre Communautés de communes du territoire de projet un accompagnement renforcé et des financements de l'ADEME à travers un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) sur 4 années. Pour le territoire de projet Haute Lande Armagnac, cette proposition représente une opportunité de susciter un effet d'entraînement collectif vers la transition énergétique et écologique (coopérations, transférabilité, essaimage, changement d'échelle de certaines opérations...etc) et d'en accélérer les effets sur le territoire.

Cet objectif transversal aux trois précédents trouve une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

- 4.1 – Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, piliers de l'adaptation au changement climatique**
 - 4.2 – Rechercher la sobriété énergétique et viser le tout renouvelable**
 - 4.3 – Investir le champ de l'économie circulaire**
-



PRÉFET DES LANDES



Orientation stratégique	Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac
Axe opérationnel	4.1 – Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, piliers de l'adaptation au changement climatique
<ul style="list-style-type: none">● Objectif <p>La question de l'aménagement et de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire (modération de l'artificialisation, développement du photovoltaïque ou de l'agrivoltaïsme, évolution des formes urbaines...etc.) apparaît comme majeur. Au-delà des documents de planification et d'urbanisme qui donne un cadre quantitatif, et dans la perspective d'une appropriation des objectifs du SRADDET et du « zéro artificialisation nette », le territoire engage un travail collectif à même de partager une doctrine, sinon une vision, sur ces enjeux complexes.</p> <p>Les collectivités du territoire pourront s'appuyer sur le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, pour penser des projets de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers et/ou d'expérimentation de gestion plus durable. Le Département des Landes sera également un partenaire à mobiliser, fort de sa compétence sur les Espaces Naturels Sensibles.</p>	
<ul style="list-style-type: none">● Typologie d'actions <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">– la gestion de l'eau– l'expérimentation en milieu naturel– la dés-imperméabilisation des sols, la renaturation d'espaces artificialisés– la restauration de zones humides, espaces boisés, trames vertes boisées	
<ul style="list-style-type: none">● Les actions concrètes et opérationnelles : <p>Projets identifiés 2021 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">• <p>Projets à horizon 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none">•	



PRÉFET DES LANDES



Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Syndicats d'Elimination des déchets, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.

Orientation stratégique	Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac
Axe opérationnel	4.2 – Rechercher la sobriété énergétique et viser le tout renouvelable
<ul style="list-style-type: none">Objectif <p>La Haute Lande Armagnac, en s'engageant dans un Contrat d'Objectifs Territorial, marque d'emblée une ambition d'exemplarité à la fois à l'échelle régionale mais aussi nationale. De fait, les collectivités vont s'engager dans le référentiel Cit'ergie, et viser des objectifs de réduction de leurs besoins d'énergie, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et une couverture par les énergies renouvelables locales. Outre l'intensification de la rénovation thermique, le territoire, à horizon 2026, entend s'emparer et mettre en œuvre des actions concrètes sur l'énergie renouvelable.</p>	
<ul style="list-style-type: none">Typologie d'actions <p>Investissements matériels et immatériels portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none">– la réduction des consommations d'énergies via notamment des audits et des investissements de rénovation thermique des bâtiments publics (dont logements communaux) ;– la production d'énergies renouvelables (hydrogène, géothermie, biomasse, PV...etc) et de dispositifs de stockage ;– la gestion des consommations énergétiques publiques (ex : éclairage public)– la formation des artisans pour reconnaissance RGE.	



PRÉFET DES LANDES



- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

Projets identifiés 2021 et 2022 :

- L'animation de la plate-forme locale de rénovation énergétique / Entente PRECORENO
- Une étude méthanisation / CDC Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais
- Projets de rénovation énergétique éligibles DSIL / Communautés de communes, Communes

Projets à horizon 2026 :

- L'animation de la plate-forme locale de rénovation énergétique / Entente PRECORENO
- Le développement des ENR sur les bâtiments publics / Collectivités du Pôle Haute Lande
- La rénovation thermique des bâtiments communaux / Communes du Pôle Haute Lande
- Le changement de l'ensemble des luminaires publics (consommateur et vecteur de pollution lumineuse) / SYDEC
- L'étude préalable et la mise en oeuvre d'une OPAH / Pôle Haute Lande
- La formation des entreprises pour reconnaissance RGE / A déterminer

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Syndicats d'Elimination des déchets, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.

Orientation stratégique	Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac
Axe opérationnel	4.3 – Investir le champ de l'économie circulaire

- **Objectif**

De manière tout aussi pragmatique et non moins complémentaire, le territoire se fixe comme objectif de faire progresser l'économie circulaire. Ce concept, dont l'objet est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables, recoupe de fait la réalité de la transition énergétique. Si la consommation collaborative et responsable qu'incarnent les circuits courts, est certainement une piste de travail à engager pour la Haute Lande, le sujet et l'enjeu à moyen terme est certainement celui de la gestion des déchets.

Le cadre du référentiel « Économie circulaire » imposé par le COT devrait aider les collectivités à développer des actions concrètes et efficientes sur ce volet.



PRÉFET DES LANDES



- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- l'aménagement et/ou la mise aux normes des déchetteries ;
- la sensibilisation et l'équipement en tri sélectif ;
- le développement d'une filière de valorisation de la biomasse ;
- l'amplification du recours aux circuits courts.

- **Les actions concrètes et opérationnelles :**

Projets identifiés 2021 et 2022 :

- Déchetterie communautaire Moustey/ CDC Coeur Haute Lande

Projets à horizon 2026 :

- La mise en oeuvre d'une filière de traitement et de valorisation de la biomasse / A déterminer (société de projets)
- L'équipement pour le tri sélectif / Collectivités du Pôle Haute Lande
- L'aménagement d'un espace dédié aux circuits courts (distribution, conservation, transformation) / A déterminer (CUMA)

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Syndicats d'Elimination des déchets, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.



Accord départemental de Partenariat sur les Contrats de Relance et de Transition Ecologique CRTE

Sommaire :

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT³

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REONDRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE⁴

- A. UN TERRITOIRE PEU DENSE MAIS ATTRACTIF, ENTRE METROPOLISATION ET LITTORALISATION⁴
- B. UN TERRITOIRE CONNECTE MAIS DES USAGES NUMERIQUES A FACILITER⁷
- C. DES INDICATEURS SOCIAUX IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 19⁹
- D. UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AU COEUR DES PROJECTIONS¹³
- E. UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE MAIS SOUMIS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE L'ACTIVITE HUMAINE¹⁵
- F. UN TERRITOIRE CREATEUR D'ENTREPRISES PERENNES, DES FILIERES PORTEUSES, UNE ECONOMIE A FORTE SAISONNALITE¹⁸

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE²²

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD²²

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT

La relance de l'activité du territoire est aujourd'hui une nécessité alors que des perspectives de sortie de la crise sanitaire commencent à s'esquisser.

Afin d'apporter une réponse à cet impératif, le Gouvernement a annoncé un Plan de Relance doté de 100 Milliards d'euros, cofinancé à 40% par des fonds européens, qui sera complété par des investissements importants également apportés par les collectivités territoriales (Régions, Départements, EPCI).

La mise en œuvre des mesures de relance se déroule via :

- Le recours à des appels à projets ;
- L'instauration d'une contractualisation avec l'Etat ;
- La mise en place de dispositifs spécifiques portés par les collectivités locales.

Concernant la contractualisation, un accord régional de relance a été signé entre la préfète de région et le président du Conseil régional, et un accord départemental de relance entre la préfète de Landes et le président du conseil départemental des Landes.

Ces outils de contractualisation spécifiquement dédiés au plan de relance seront prochainement complétés par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclus entre l'Etat et les EPCI ou leurs regroupements (PETR notamment).

Si un des objectifs de ces contrats sera la mobilisation des dispositifs du plan de relance sur 2021 et 2022, leur vocation est de construire des projets de territoire pour les six années à venir, permettant d'ancrer dans la durée une dynamique partenariale dans un cadre stratégique partagé.

Afin de faciliter la cohérence et la complémentarité des différents niveaux d'intervention et aider les territoires à mobiliser au mieux les financements destinés à la relance ainsi que l'ensemble des dispositifs existants ou à venir, le Conseil départemental et la Préfecture des Landes ont souhaité s'engager dans un accord de partenariat qui permette de définir des principes communs d'intervention sur le territoire landais.

Cet accord permet de faire un état des lieux des principaux enjeux et défis actuels pour les Landes et présenter à tous les acteurs landais les stratégies existantes et les typologies de projet visés conjointement par le Département et l'Etat pour répondre aux enjeux de la relance et du développement du territoire.

A ce titre, il doit donc permettre de favoriser une articulation pertinente et cohérente entre les interventions de l'État, les ambitions départementales, les orientations locales (CRTE, ...) et leurs prises en compte dans les différents cadres de financement.

Le Département et l'Etat s'engagent à :

Proposer des mesures d'accompagnement, notamment en matière d'ingénierie, pour appuyer les territoires porteurs de CRTE et à proposer une ingénierie complémentaire sur demande au regard des besoins des territoires ;

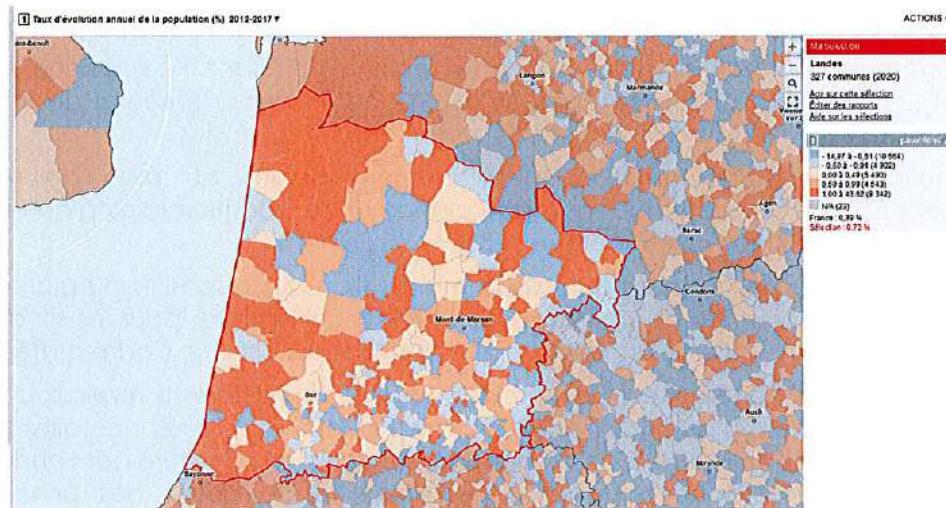
Apporter des financements afin de permettre la réalisation des projets portés dans les CRTE. Le Département a décidé d'affecter 5 millions d'euros de budget complémentaire pour soutenir des projets locaux (2,5 millions en 2021 ; 2,5 millions en 2022) visés dans les CRTE ou dans les appels à projets, notamment ceux du plan de relance. L'Etat mobilisera des dotations à sa disposition et notamment la DETR, la DSIL de droit commun et le FNADT (17 M€ en 2021) et les enveloppes dédiées du plan de relance (notamment les DSIL exceptionnelle et « rénovation énergétique » à hauteur de 7,3M€ en 2021) afin d'appuyer les projets présentés par les collectivités ou leurs groupements.

Participer à la méthode de développement du partenariat et à la mobilisation des différents fonds publics et notamment des fonds de relance et européens par les acteurs locaux.

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REPONDRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE

A. Un territoire peu dense mais attractif, entre métropolisation et littoralisation

Le territoire est vaste (2ème département après la Gironde), **peu dense** (7,3 % de la population d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ; et une densité de 44,1 habitants/km², soit : l'une des densités des plus faibles de la région - 70,9 au niveau régional en 2017-) ; **mais attractif démographiquement** +10,49% entre 2008 et 2019. Son attractivité se répartit entre le littoral, deux agglomérations structurantes et des territoires ruraux bien vivants (« autour d'un semis de villages et centres-bourgs qui proposent les services de proximité indispensables à de faibles densités »).



Son attractivité est renforcée par son dynamisme économique et la qualité du cadre de vie : le département bénéficie d'un environnement préservé (compte un parc naturel régional et trois réserves naturelles) ; d'une grande richesse de paysages (littoral, massif forestier, ...) et d'un patrimoine naturel, architectural et culturel diversifié, ...

Le territoire est impacté par un processus simultané de connexion aux principaux bassins de vie et de littoralisation : « Les Communautés de communes du Littoral Landais regroupent un tiers des Landais » ; la croissance est soutenue par le tourisme littoral et le développement résidentiel, bien que les territoires ruraux restent tout de même attractifs, en dépit d'un repli de l'emploi.

Il existe un fort enjeu de mobilité : le département est un lieu de passage nord-sud essentiel en Europe. Il est traversé par de grands axes routiers et ferroviaires majeurs reliant Nord et Sud (l'A63 pour relier l'Espagne, l'A64 et l'A65 pour l'accès aux Pyrénées et vers Toulouse, et la liaison TGV Paris-Dax-Hendaye) dont la prolongation vers les Landes et la frontière espagnole est indispensable.

Les mobilités quotidiennes doivent être optimisées : le Département dispose de compétences en lien direct avec les questions de mobilité (voies départementales, transport des élèves en situation de handicap, itinéraires cyclables, solidarités humaines et territoriales).

Or, dans les Landes, le principal enjeu concerne les modes de déplacements et une réflexion a été engagée pour proposer des solutions de mobilités durables (Pour les déplacements domicile-travail, « les flux sont majoritairement concentrés sur les agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax mais, aussi, avec un effet d'entonnoir lié aux infrastructures en direction du pôle Bayonne-Anglet-Biarritz » et 89,7% des salariés circulent en voiture, contre moins de 75% en Gironde en 2015).

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation du cadre et de la qualité de vie des Landais et Landaises,
- Action pour favoriser un développement intégré et équilibré des territoires :
 - Accompagnement des projets de territoire post crise dans toutes leurs dimensions : économique, sociale et environnementale,
 - Maîtrise du développement de l'emprise urbaine et actions pour favoriser le développement de l'habitat social,
 - Développement d'une gestion plus intégrée des forêts et renforcement de la préservation des espaces naturels,
 - Actions pour favoriser la revitalisation des centres-bourg, petites villes de demain, cœur de ville...
- Développement des accès aux services de proximité pour tous, notamment les services de santé,
- Développement de mobilités « partout et pour tous ».

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ➔ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP,
 - Convention Banque des Territoires et Département des Landes sur les Petites Villes de Demain,
 - Crédit d'une foncière départementale avec la Banque des territoires.
- ➔ Politiques de l'Etat
 - Action cœur de ville,
 - Petites villes de demain,
 - AMI réinventons nos coeurs de ville,
 - Programme France Services,
 - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
 - Plan vélo 2018 - 2024.
 - Déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles
 - Contrats locaux de santé
- ➔ Politiques du Conseil départemental
 - Règlement d'intervention départemental pour la revitalisation des centres bourgs,
 - Politique Départementale de Mobilité.

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

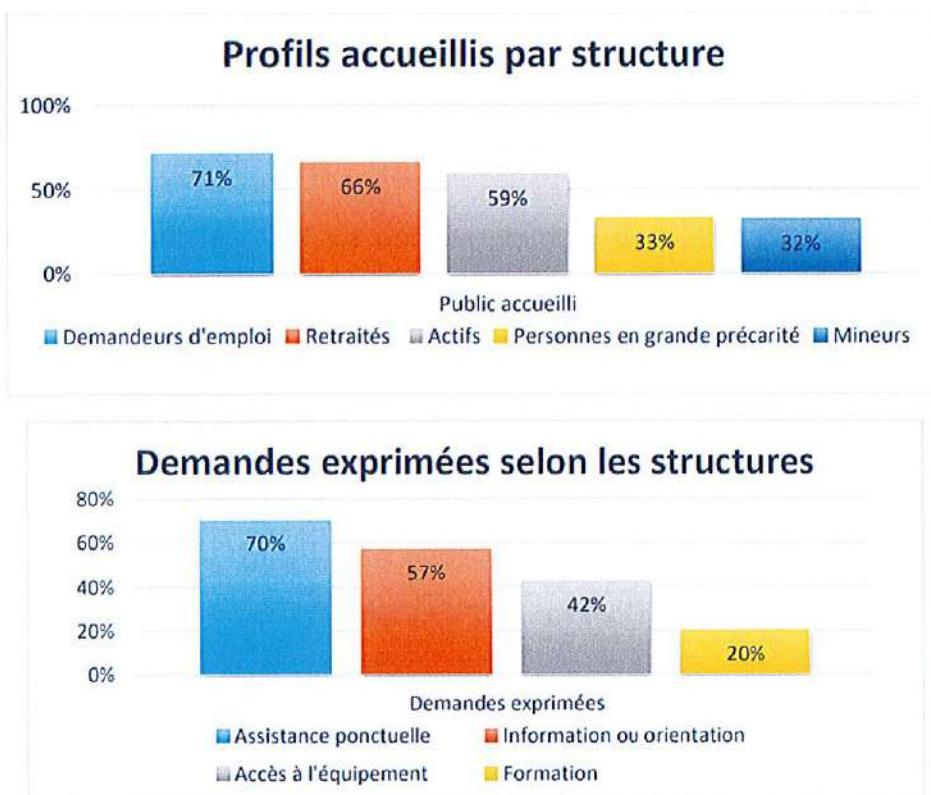
- Projets d'investissement pour la redynamisation des centres-bourgs et le soutien à la ruralité et aux services publics locaux (espaces France Services),
- Opérations de revitalisation des centres-bourgs et petites villes,
- Ingénierie et projets structurants portés par les territoires,
- Rénovation du patrimoine,
- Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP),
- Aménagement de voiries,
- Création, aménagement, requalification de Voies Vertes,
- Schéma du covoiturage ; Expérimentations et mise à disposition de véhicules électriques ; Déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique (bornes « ultra-rapide ») ; déploiement de flottes publiques de vélo, développement d'un système de court-covoiturage, covoiturage de courte distance, pouvant associer un ou plusieurs territoires péri-urbains et une agglomération (dans le cadre de la mobilité du quotidien) ...
- Développement de l'offre sportive.
- ...

B. Un territoire connecté mais des usages numériques à faciliter

Le **déploiement de la couverture numérique** est en bonne voie : mi-2023, tous les Landais bénéficieront d'un accès au numérique par fibre optique grâce aux déploiements mis en œuvre par le SYDEC, Altitude infrastructure dans le cadre de la convention AMEL du 20 septembre 2019, Grand Dax THD (sur la CA du grand Dax) et Orange (sur MDM agglomération) par le Département des Landes, le Sydec et Altitude Infrastructure. Une première étape avait été la mise en place du bon haut débit dès 2020.

La couverture en téléphonie mobile par les différents opérateurs reste à parfaire, les remontées des collectivités sur leurs difficultés de couverture étant traitées, dans le cadre du New Deal Mobile. Par ce biais, l'État peut imposer aux opérateurs l'installation de pylônes dans les zones les moins bien couvertes dans une limite de 5000 sites au niveau national, le choix des sites landais étant effectué par une équipe projet associant l'État, le Conseil départemental, le SYDEC et l'AML.

Selon un diagnostic de l'ALPI, « plus de 160 000 landaises et landais [aux profils variables] soit : près de 40% de la population, seraient concernés par des difficultés pour réaliser des démarches en ligne», soulignant le poids de l'**illelectronisme** encore prégnant et la nécessité de mettre à la disposition de tous : des structures, de l'accompagnement et des lieux d'accueil autour du « numérique ».



Source : Stratégie pour un numérique inclusif, ALPI pour le CD des Landes, janvier 2020.

Parallèlement, la **prévention des risques liés au numérique** est un besoin croissant : le développement du télétravail lié à la pandémie de Covid-19 et la récente cyber-attaque contre le centre hospitalier de Dax au rançongiciel, début février, ont mis en lumière les enjeux cruciaux liés à la cybersécurité dans les Landes depuis 2020 pour les administrations, comme pour les entreprises et les particuliers. Or, en Nouvelle Aquitaine et dans le département, des territoires se positionnent progressivement comme centres de ressources de cybersécurité territoriaux (dont Mont-de-Marsan), ...

Défis pour le territoire des Landes

- Déploiement de la couverture numérique,
- Développement des usages numériques et actions pour faciliter l'accès aux services,
- Limitation de la fracture numérique,
- Renforcement de l'expertise et de l'offre en matière de cybersécurité.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ➔ Politiques partagées Etat/ Conseil départemental :
 - Programme de déploiement du haut débit et du réseau de fibres optiques dans les Landes avec l'appui du plan France Très Haut Débit,
 - Stratégie départementale d'inclusion numérique <https://www.pin40.fr/> qui intègre le déploiement des programmes d'État comme le pass numérique et certaines actions du plan de relance en particulier le déploiement des conseillers numériques avec la convention signée entre le Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, le département et l'ALPI,
 - New deal mobile (couverture ciblée des zones prioritaires en matière de téléphonie mobile).
- ➔ Politiques de l'Etat
 - Appels à projets du plan de relance sur la transformation numérique des collectivités locales,
 - Appels à projets de l'État en matière de cyber sécurité (ANSSI, banque des territoires).

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Développement d'une ingénierie et de stratégies numériques territoriales,
- Investissements autour des infrastructures liées à la gestion de données (Data Center),
- Projets pour la dématérialisation des procédures (portail téléservices pour le citoyen),
- Investissements pour la cybersécurité (protection ; formation ; modalités d'accès à distance pour les agents, ...)

C. Des indicateurs sociaux impactés par la crise sanitaire liée à la COVID 19

Avant la crise, les inégalités et la pauvreté dans les Landes étaient moins marquées qu'en Nouvelle-Aquitaine et en France (part des ménages imposés en 2017, de 48,8 %, est légèrement supérieure à la moyenne régionale 48,5% ; faible taux de pauvreté (11,7 %) contre 13,5% au niveau régional.

La part des **jeunes** est moins importante qu'en Région, mais c'est un groupe **marqué par une forte précarité**.

Toutefois, des évolutions sociétales sont à l'origine **de nouveaux besoins** liés au renouvellement démographique (nouveaux arrivants) ; à la recomposition des familles ; à la monoparentalité (qui représente près de 21% de la population landaise) ; ou à l'isolement (qui concerne près de 6% des moins de 40 ans et 8% des plus de 65 ans, tandis que cet isolement augmente ces dernières années chez les séniors, ...).

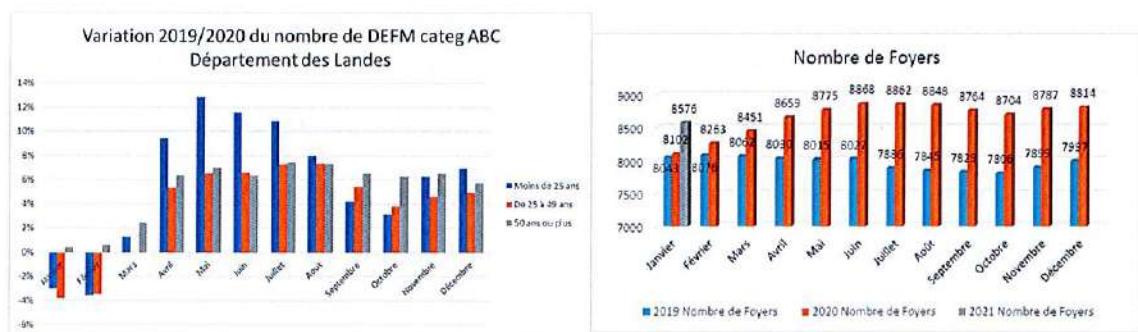
- **La recomposition du fait familial et isolement, un défi collectif**

source INSEE 2016		LANDES	
	pers seule moins de 40 ans	poids dans la population évolution 2011-2016	6% -84 -1%
	couple sans enfant	poids dans la population évolution 2011-2016	32% 2516 20%
	famille av enfants	poids dans la population évolution 2011-2016	25% 216 2%
	Famille monoparentale et personnes seules de 40 à 65 ans (conjoint séparé)	poids dans la population évolution 2011-2016	21% 4978 40%
	retraité seul plus 65	poids dans la population évolution 2011-2016	8% 4943 39%
Augmentation totale du nb de ménages		12 570	
Augmentation annuelle		2514	

Source : PLH des Landes, janv. 2021.

Les effets de la crise sont déjà sensibles avec une augmentation du taux de chômage, du nombre de bénéficiaires du RSA et des besoins d'accompagnement aggravés par la crise économique, la pandémie liée à la COVID 19 et le confinement.

L'augmentation du chômage est de +4,8% de demandeurs d'emplois (DE) entre janvier 2020 et janvier 2021 avec un impact plus fort sur les jeunes. Une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA entre janvier 2020 et janvier 2021 de +7,9 % et en terme de nombre de foyers + 6,6%.



Les effets de la crise vont aussi aggraver les **difficultés liées au logement**. Si le département des Landes est moins touché que d'autre par la pauvreté, il se caractérise pour autant par une géographie sociale contrastée : les coeurs d'agglomérations de Dax (19% de taux de pauvreté) et de Mont-de-Marsan (15% de taux de pauvreté) doivent faire face à des niveaux de fragilité sociale importants, notamment dans les quartiers centraux anciens ou au sein des quartiers HLM péricentraux ; la fragilité financière des ménages et la pauvreté sont aussi largement présentes dans les territoires ruraux, notamment dans les coeurs de bourgs de l'armature urbaine du département, ... Ces réalités multiples de la fragilité et de la précarité financière des ménages mettent en avant les **enjeux d'accès et de maintien au logement dans de bonnes conditions** (notamment en regard de la précarité énergétique), et des **enjeux différenciés selon les territoires**, d'autant plus en situation de crise économique et sanitaire liée à la pandémie.

Demande de logements sociaux

SNE fin 2018	Demandes en cours	Demandes en cours Hors mutations	Demandes satisfaites Tous	Demandes satisfaites Hors mutations	indicateur de pression LEC
Aquitaine (2016)	76 563	56 023	18 400	14 381	3,9
Landes (2018)	11 686	8 682	1 572	1 311	6,6
Pays Adour Landes Océanes	6 722	4 957	932	784	6,3
CA du Grand Dax	2 121	1 525	411	343	4,4
CC du Seignanx	2 202	1 602	279	219	7,3
MACS	2 399	1 830	242	222	8,2
CA Mont de Marsan	1 557	1 075	320	247	4,4
Hautes Landes Armagnac	674	534	73	65	8,2
Landes Nature Côte d'Argent	1 435	1 069	125	104	10,3
Pays Chalosse Turssan	1 298	1 047	122	111	9,4

Source : PLH des Landes, janv. 2021 (LEC : Loi Egalité et Citoyenneté qui a réformé les attributions de logements sociaux)

Classement des logements HLM en regard des performances énergétiques

source RPLS 2018	A-B-C	D	E-F-G	nr	Total
Landes Nature Côte d'Argent	53%	28%	14%	5%	1 620
Pays Adour Landes Océanes	63%	22%	5%	9%	6 791
Haute Landes Armagnac	29%	45%	26%	0%	1 002
CA Mont de Marsan	55%	22%	14%	8%	2 777
Chalosse Turssan	45%	46%	5%	5%	1 293
Département des Landes	56%	27%	10%	7%	13 483

Source : PLH des Landes, janv. 2021

Défis pour le territoire des Landes

- Lutte contre la pauvreté et développement d'une économie sociale et solidaire,
- Renforcement des actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi (valorisation des compétences, découverte des métiers...) et valorisation des emplois des secteurs en tensions afin de faciliter le rapprochement entre les compétences et les besoins des entreprises (formation, diffusion des offres, connaissances des compétences recherchées...)
- Accompagnement des jeunes dans l'insertion, dans les cursus de formation mais aussi dans l'accès à l'emploi,
- Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA de longue durée, ...)
- Levée des freins professionnels et sociaux (accès au logement ; garde d'enfants ; mobilité ; fracture numérique, ...)
- Soutien aux familles (déploiement l'offre à destination de la petite enfance, des jeunes, et des parents ; et animation de la vie sociale).
- Accès à l'emploi.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ➔ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (convention Etat/Département),
 - Le Plan Départemental de l'Habitat PDH 2021-2027,
 - Le Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées des Landes 2017-2023,
 - Schéma départemental de services aux familles (SDSF) 2019-2024,
 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Landes 2018-2024,
 - Pacte Territorial pour l'Insertion 2021-2025 (PTI),
 - Expérimentation du Service Public pour l'Insertion et l'Emploi (SPIE) du Département des Landes (candidature validée en avril 2021).
- ➔ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma landais de prévention et de protection de l'enfance 2016-2022,

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

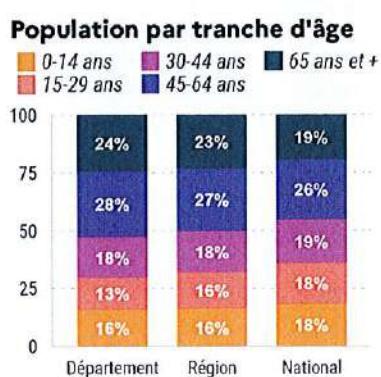
- Investissements pour des réhabilitations lourdes du parc HLM,
- Investissements pour la production de logements sociaux,
- Projets d'accompagnement dans des parcours résidentiels de groupes spécifiques (jeunes, seniors, gens du voyage, saisonniers, ...) ; expérimentations sur le bâti ou le foncier adapté (« villages de saisonniers ») ; acquisition du foncier et innovations (production d'habitat léger et/ou modulable) ; volet financier et ingénierie pour proposer des solutions juridiques et de gestion ; projets d'habitat groupé et inclusif (via la domotique), ...
- Accompagnement des ménages pour lutter contre le mal logement et la précarité énergétique,
- Transformation numérique dans l'habitat et offre de nouveaux services d'accompagnement,
- Actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi,
- Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi,
- Levée des freins professionnels et sociaux,
- ...

D. Un vieillissement de la population au cœur des projections

Selon les projections de l'INSEE, **en 2050, la population des plus de 75 ans doublera dans les Landes** (+50 000 séniors). En 2050, un landais sur cinq aura plus de 75 ans (20% contre 15% aujourd'hui)

En découlent de **nouvelles formes de dépendances** (liés par exemple à de nouvelles pathologies, dont Alzheimer) **et de nouveaux besoins** (équipements à domicile, assistance, prise en charge, etc., ...)

Une **offre de service de santé accessible** et supérieure à la moyenne nationale : l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (qui tient compte de l'offre et de la demande sur le territoire en matière de santé et du niveau d'activité des professionnels en exercice, ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins) est de 4,2 dans les Landes, contre 3,9 pour le reste de la France, en 2018.



Défis pour le territoire des Landes

- Accès à l'autonomie des Landais les plus âgés (soutien et modernisation du maintien à domicile)
- Amélioration de l'offre et de la prise en charge de séniors et personnes handicapées
- Maintien l'offre de services de santé et autres services de proximité pour les personnes âgées
- Développement d'une silver-économie et valorisation des « métiers liés au grand âge »

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ➔ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP,
 - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
 - Plan « Bien vieillir dans les Landes ».
 - Stratégie départementale d'inclusion numérique <https://www.pin40.fr/> qui intègre le déploiement des programmes d'État comme le pass numérique, aidants connect ou encore le déploiement des conseillers numériques France Services,
- ➔ Politiques de l'Etat
 - Programme France-Services

Nature des projets et des investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Investissements pour la prise en charge des personnes en EHPAD,
- Rénovation des EHPAD,
- Accompagnement de projets locaux pour la consolidation de l'offre « intersticielle » Habitat intergénérationnel...
- Projets pour le maintien à domicile,
- Investissements pour la structuration, valorisation des métiers liés au « grand âge » ; projet de création d'une plateforme métiers de l'autonomie,
- ...

E. Un Environnement de qualité mais soumis aux effets du changement climatique et de l'activité humaine

L'environnement naturel des Landes est **riche** et constitué de **nombreux espaces naturels**, à préserver pour la qualité de vie et la biodiversité. Les Landes disposent d'un patrimoine naturel reconnu, qui fait déjà l'objet de travaux de recherche et d'actions de préservation à travers des dispositifs divers, dont le réseau des sites Nature 40¹.

En effet, la préservation des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité constitue un des principaux domaines d'intervention du Département en matière de politique environnementale, au titre de sa compétence « Espaces Naturels Sensibles ». Le Schéma Nature 40 cadre l'action départementale en matière d'acquisition et gestion de sites, d'acquisitions de connaissances sur la biodiversité landaise et de valorisation des enjeux de protection du patrimoine naturel auprès du public.

La préservation des ressources naturelles, au 1^{er} titre desquelles la **ressource en eau**, est un autre **champ d'intervention déterminant** (protection des aires de captage, interconnexions des réseaux).

Le territoire est **fortement soumis aux effets du changement climatique**, les risques naturels (inondations, tempêtes, ...) sont accentués et leur fréquence augmente. A l'image de la côte landaise soumise aux risques naturels (recul du trait de côte, submersion marine) ou encore l'espace rivière contraint à de forts aléas. Les évènements climatiques fréquents de ces dernières années ont occasionné de nombreux dégâts aux ouvrages de protection en bordure de cours d'eau.

En matière de dépendance et de consommations énergétiques, les Landes sont le **4^{ème} département consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine** avec 16 670 Gwh d'énergie consommée en 2016 représentant 8% de la consommation énergétique de Nouvelle-Aquitaine.

Les consommations énergétiques sont ainsi caractérisées :

- 39% sont d'origine industrielle avec plus de 17 900 salariés sur plus de 600 établissements
- 29 % liées au transport (déplacement de personnes et de marchandises) induit par le trafic routier sur les principaux axes du département (A63, A65, ...)
- Et enfin, 21 % dues au parc résidentiel composé à 74 % de maisons individuelles.

La consommation énergétique est assurée à 49 % par des ressources fossiles (pétrole et gaz), **31 % par les énergies renouvelables** et 20 % par électricité. Il s'agit du **2^{ème} département contributeur au bilan énergétique renouvelable de Nouvelle-Aquitaine** avec 6 112 GWh soit **16 % de la production énergétique régionale** (9 % photovoltaïques, 3 % géothermie, 77 % biomasse, méthanisation, ...). La part des énergies renouvelables rapportée à la consommation d'énergie finale est de 36,7% (23,1 % en Nouvelle-Aquitaine). A noter que le département est le 2nd producteur d'énergie à partir du photovoltaïque au niveau national.

Une **mobilisation** est d'ores et déjà engagée **en faveur du développement durable** :

L'Assemblée départementale a adopté lors de la session du 3 novembre 2014 son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) actualisé en Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2016. La finalité première de ce plan est la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de la collectivité. Les Landes comptent actuellement sept territoires labellisés "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPC) et deux EPCI engagés dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE). L'Etat et le Département ont par ailleurs engagé l'élaboration d'une **Stratégie Départementale de la Transition énergétique** à l'horizon 2030. Cette stratégie initiée en 2020 et articulée avec les démarches des territoires au niveau local (PCAET, SRADDET, ...) est bâtie autour d'un triptyque : sobriété énergétique, maîtrise des consommations et énergies renouvelables. Elle se décline donc en orientations stratégiques et en un plan d'actions qui s'appuie sur un large réseau d'acteurs pour fédérer l'ensemble des parties prenantes et des territoires autour d'une stratégie partagée.

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation des ressources naturelles, milieux et paysages,
- Protection de la biodiversité, limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et résilience des espaces,
- Rénovation thermique et réduction de la consommation et de la dépendance énergétiques,
- Développement des énergies renouvelables et d'une croissance verte (innovation).

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ↳ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) porté par l'ADEME avec la contribution du Conseil départemental.
 - Stratégie départementale de la transition énergétique dans les Landes 2021-2030.
- ↳ Politiques de l'Etat
 - 3^{ème} stratégie nationale pour la biodiversité (consultations en cours),
 - Programmes de l'office français pour la biodiversité (Atlas de la biodiversité communale, Territoires engagés pour la nature...),
 - Territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV),
 - Territoires à énergie positive (TEPOS),
 - Contrats de transition écologique,
 - Politiques de l'ADEME (contrats d'objectifs de territoire, développement d'énergies renouvelables, économie circulaire, tourisme durable...),
 - Politiques de soutien à la rénovation énergétique (dotations aux collectivités, rénovation de bâtiments Etat, dispositif ma Prim renov pour les particuliers...).
- ↳ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma Départemental des espaces naturels sensibles : Schéma Nature 40.

Nature des projets et des investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Les aménagements de sites naturels,
- Projets visant à limiter l'artificialisation des sols (objectif « zéro artificialisation nette »),
- Projets contribuant à la protection du littoral,
- Projets pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels (ENS et Natura 2000, trame verte et bleue, ...), développer les séquences « Eviter- Réduire- Compenser »,
- Projets autour de la qualité des ressources naturelles (Eau/micropolluants, ...)
- Investissements pour la prévention du risque d'inondation,
- Etudes autour des Parcelles à valoriser (PAV) ; diagnostics et études sur les friches industrielles, forestières et agricoles à réhabiliter, sur les zones à dépolluer, le recyclage foncier ;
- Reconstruction énergétique et Rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités, des établissements publics,
- Projets pour l'efficacité énergétique des logements sociaux,
- Projets pour l'efficacité énergétique des collectivités (éclairage public, ...),
- Investissements pour une plateforme énergétique d'appui aux particuliers,
- Projets pour l'efficacité énergétique des élevages agricoles (label bas-carbone),
- Projets de développement des ENR (ENR thermiques ; photovoltaïques, énergies marines ; biogaz ; projets agrivoltaïques, etc.),
- Investissements en faveur du biocontrôle en agriculture, pour les économies d'énergie et la réduction de la consommation des ressources naturelles (eau),
- ...

F. Un territoire créateur d'entreprises pérennes, des filières porteuses, une économie à forte saisonnalité

Dans les Landes, les **créations d'entreprises sont nombreuses** (le département polarise 7% des créations d'entreprises en région à septembre 2020 ; parmi les plus dynamiques sur la création d'entreprises en 2020 en région), **pérennes** (des défaillances en recul de 38,9% en septembre 2020 par rapport à l'an passé) et **peu impactées par la Covid-19** (en septembre 2020, 6 564 entreprises créées, soit + 11,7 % par rapport à septembre 2019).

Trois secteur industriels (agroalimentaire, bois et aéronautique) et des **filières diverses et spécifiques aux Landes** : le **tourisme** et le **thermalisme** sont des moteurs de l'économie landaise, bien qu'ils touchent différemment les territoires (2ème département dans la région pour les nuitées recensées entre mai et septembre ; un secteur de l'hébergement-restauration qui regroupe 7,8% de l'emploi salarié du département au dernier trimestre 2020 ; près de 95% des nuitées totales réparties sur la côte landaise, 5% à l'intérieur des terres et 44,1% en zone thermale) ; dans la plus grande région agricole de France, la **maïsculture** est un autre secteur de poids (représente près des neuf dixièmes de la surface agricole utilisée du département, faisant des Landes le 1^{er} producteur national de maïs et de maïs doux) ; avec un taux de boisement de plus de 60 % (massif forestier des Landes de Gascogne), la **sylviculture** et l'exploitation forestière permettent au département de produire 36 % de la récolte totale de bois en Nouvelle-Aquitaine (en particulier le pin maritime), alors que la région représente elle-même 27 % de la récolte nationale en 2016).

Une **économie à forte saisonnalité** : deux secteurs majeurs de l'économie landaise, le tourisme (économie touristique et thermalisme) et l'agriculture (cultures de l'asperge, fruits rouges, kiwis, légumes, maïs ou activités agroalimentaires : volaille, conserveries ...) mobilisent une part prépondérante d'emplois saisonniers (« appel à une main d'œuvre externe qui attire sur des périodes courtes de nombreux jeunes »²). Cela impacte à la fois le marché de l'emploi et les besoins en matière d'infrastructures (dont le logement, ...).

Des filières **fragilisées** :

La filière du tourisme même si elle a pu résister en haute saison et grâce aux touristes français a quand même perdu 16,5% des nuitées sur l'année 2020 par rapport à 2019.



On remarque plus d'impact sur le tourisme intérieur (baisse de plus de 30%) que sur la côte et un recul marqué de la clientèle étrangère sur le littoral.

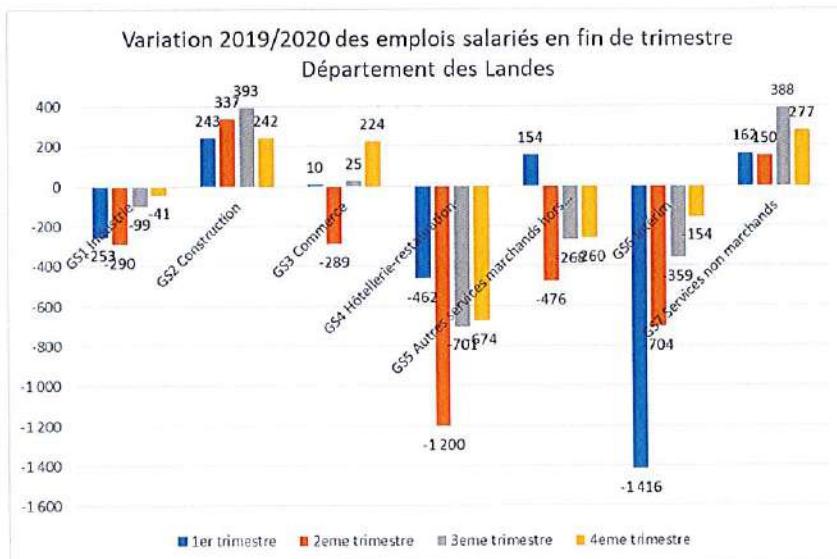


Le thermalisme, secteur moteur pour certains territoires, a perdu en 2020 67% de sa fréquentation habituelle n'ayant pu fonctionner que quelques mois dans l'année.

Le soutien de l'Etat dans la cadre des mesures d'urgences et de soutien aux entreprises (avril 2021) a permis de maintenir l'emploi et d'éviter les faillites d'entreprises landaises notamment par le biais du fonds de solidarité (14 000 entreprises aidées pour 175M€ au 25 mai 2021), les prêts garantis par l'État (plus de 5000 prêts pour 563M€) et les reports d'échéances fiscales (près de 470 entreprises concernées pour 21M€)

En matière d'emploi :

Les Landes ont une structure d'emploi marquée par un secteur agricole et un secteur de la construction supérieurs à la moyenne nationale et par un secteur industriel qui reste fort. La crise a particulièrement touché les secteurs de l'hôtellerie/restauration, du tourisme (9000 emplois dans e, notamment la filière thermale ainsi que le commerce. Une attention particulière devra être portée sur l'emploi dans ces secteurs.



EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2007		2012		2017			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	139 864	100,0	146 909	100,0	146 997	100,0	48,7	84,2
Agriculture	8 584	6,1	8 166	5,6	7 383	5,0	30,0	47,6
Industrie	22 312	16,0	21 401	14,6	20 111	13,7	31,6	92,7
Construction	11 365	8,1	12 083	8,2	11 029	7,5	10,6	69,7
Commerce, transports, services divers	53 579	38,3	56 985	38,8	57 498	39,1	48,2	80,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	44 024	31,5	48 273	32,9	50 975	34,7	67,0	93,0

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Défis pour le territoire des Landes

- Maintien de l'activité des entreprises et de l'emploi au-delà des périodes de soutien immédiats du plan de relance
- Soutien aux agriculteurs et filières et entreprises en difficulté,
- Développement de nouvelles activités, entreprises et emplois de proximité

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- ➔ Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
 - Démarche relative aux Parcelles à valoriser.
- ➔ Politiques de l'Etat
 - Dispositifs du plan de relance pour soutenir l'investissement industriel et appuyer les entreprises dans leur développement (exportations, transition écologique, numérisation...),
 - Aides du plan de relance au secteur agricole, alimentaire et forestier,
 - Dispositifs du plan de relance pour favoriser l'emploi (plan 1 jeune une solution, aides à l'embauche...),
 - Aides au développement de projets alimentaires territoriaux,
- ➔ Politiques du Conseil départemental
 - Schéma départemental du tourisme et du thermalisme,
 - Projet Alimentaire Départemental Territorial

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE

Durant la phase d'élaboration, les territoires porteurs de CRTE seront accompagnés par l'État ou le Conseil départemental selon différentes modalités en fonction des besoins exprimés :

- Mobilisation par l'ANCT de ses marchés d'ingénierie (CC du Seignanx et CC du pays d'Orthe et Arrigans),
- Financement par l'ANCT d'ingénierie privée (CC Maremne Adour Côte Sud et CA du Grand Dax),
- Accompagnement par le CEREMA (PETR Landes Nature Côte d'Argent),
- Financement d'un chargé de mission via le FNADT (Mont-de-Marsan Agglomération),
- Accompagnement par le cabinet EDATER missionné par le Conseil départemental (PETR Adour Chalosse Tursan, Territoire Haute Lande et Armagnac).

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

L'accord de partenariat a vocation à s'appliquer dès la phase de conception des CRTE ainsi que durant la vie de ces contrats, notamment lors de la détermination annuelle des projets ayant vocation à être financés.

En cas d'évolution des stratégies ou de politiques nationales, les porteurs de CRTE en seront avisés par l'État et/ou le Conseil départemental afin que les nouvelles données soient prises en compte dans les stratégies locales ou à tout le moins dans les modalités de choix des projets portés par le CRTE.

Cet accord pourra être revu à l'initiative de l'État ou du Conseil départemental en cas d'évolutions majeures dans les politiques menées par l'une ou l'autre des parties.

Fait en deux exemplaires

Signé en présence de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

A Mont-de-Marsan, le 14 octobre 2021

La Préfète des Landes



Cécile Bigot-Dekeyzer

Le Président du Conseil Départemental
des Landes



Xavier Fortinon



Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Aménagement des technopôles, centres d'enseignement et de recherche, éco-campus ; labellisation de technopôle par le réseau RETIS,
- Développement de démarches qualité dans le tourisme/ thermalisme,
- Immobiliers d'entreprises et parcs d'activités portés par des collectivités ou établissements publics,
- Digitalisation de l'agriculture et investissements pour la « Ferme du futur » (expérimentations autour du biocontrôle, du traitement de l'image, de la robotique et de l'IA au service d'une agriculture connectée, innovante ; expérimentations autour de l'agro-solaire...)
- Projets liés à la restauration collective des Landes (établissements scolaires et de santé),
- Investissements pour la communication grand public et la mobilisation des acteurs sur les produits locaux et de qualité,
- Investissement pour développer les transformations locales des produits alimentaires : légumeries, maraîchage...
- Développement du tourisme d'intérieur, engagement de projets touristiques locaux portés par le Département et coordonnés avec les collectivités locales (Domaine départemental d'Ognoas, Abbaye d'Arthous, Sorde l'abbaye...).
- Développement d'offres globales touristiques alliant patrimoine, tradition, culture et gastronomie, activités de loisirs...
- ...

